



Lieu historique national du Canada du

Fort-Prince-de-Galles

Plan directeur

2011



Pour de plus amples renseignements sur le Lieu historique national du Canada du Fort-Prince-de-Galles
ou sur le plan directeur, s'adresser au :
Lieu historique national du Canada du Fort-Prince-de-Galles
C.P. 127, Churchill (Manitoba)
ROB OEO
Tél : 204-675-8863
Téléscripteur (ATS) : 1-866-787-6221
Adresse électronique : mannorth.nhs@pc.gc.ca
www.pc.gc.ca

Photos de la page couverture : Parcs Canada

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada
Parcs Canada
Lieu historique national du Canada Fort-Prince-de-Galles, plan directeur, 2011 [ressource électronique].

Publ. aussi en anglais sous le titre: Prince of Wales Fort National
Historic Site of Canada management plan, 2011.
Comprend des réf. bibliogr.
Monographie électronique en format PDF.
Également publ. en version imprimée.
ISBN 978-1-100-97470-5
No de cat.: R61-54/2011F-PDF

1. Lieu historique national du Fort-Prince-de-Galles
(Man.)--Planification. 2. Fortifications--Manitoba--Lieu historique
national du Fort-Prince-de-Galles--Gestion. I. Titre.

FC3364 P74 P3714 2011

971.2'71

C2011-980090-X

This publication is also available in English

**Lieu historique national du Canada du
Fort-Prince-de-Galles**

Plan directeur

Août 2011

Avant-propos



Fort de ses 100 ans, le réseau des lieux historiques nationaux, parcs nationaux et aires marines nationales de conservation géré par Parcs Canada offre aux Canadiennes et aux **Canadiens, de même qu’aux visiteurs de partout dans le monde, la possibilité de profiter pleinement de notre merveilleux pays et d’y vivre des expériences exceptionnelles.**

Du plus petit parc national au lieu historique national le plus couru, en passant par l’aire marine nationale de conservation la plus vaste, chacun des trésors nationaux du Canada multiplie les possibilités d’apprécier le patrimoine historique et naturel de notre pays. Ces lieux constituent des sources d’inspiration, de détente, d’apprentissage et de découverte. Ils représentent ce que le Canada a de mieux à offrir, et c’est grâce à ces lieux spéciaux que nous sommes tous profondément liés à notre identité canadienne.

Ces endroits irremplaçables, ce riche patrimoine, nous a été confié il y a une centaine d’années. Aujourd’hui, nous continuons de développer le réseau pancanadien d’aires **protégées, nous réfléchissons à sa croissance constante et nous planifions pour les années à venir.** Ce faisant, nous avons le souci constant de favoriser la création de liens durables **avec notre patrimoine et d’encourager des moyens de profiter de nos lieux protégés tout en les préservant pour les générations à venir.**

Nous envisageons un avenir dans lequel ces lieux spéciaux aident les Canadiens et Canadiennes à apprécier et comprendre leur pays et contribuent au bien-être économique des régions comme à la vitalité de notre société.

La vision de notre gouvernement est de promouvoir une culture de conservation du patrimoine au Canada en offrant aux citoyens des possibilités exceptionnelles de tisser des liens personnels avec notre patrimoine naturel et culturel.

Ces valeurs constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada du Fort-Prince-de-Galles. Je suis très reconnaissant envers les nombreuses personnes qui ont contribué à l’élaboration de ce plan, en particulier l’équipe dévouée de Parcs Canada, ainsi que tous les organismes locaux et les individus qui ont fait preuve d’enthousiasme, de travail acharné, d’esprit de collaboration et d’un sens extraordinaire de l’intendance.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, c’est avec plaisir que j’approuve le plan directeur du lieu historique national du Canada du Fort-Prince-de-Galles.


A handwritten signature in black ink, which reads "Peter Kent". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Peter Kent
Ministre canadien de l’Environnement et ministre responsable de Parcs Canada

Énoncé de recommandation

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU FORT-PRINCE-DE-GALLES

Approbation recommandée par :



Alan Latourelle
*Directeur général
de l'Agence Parcs Canada*



Marilyn Peckett
*Directrice de l'Unité de gestion, Manitoba
de l'Agence Parcs Canada*

Résumé

Le plan directeur du lieu historique national du Canada (LHNC) du Fort-Prince-de-Galles définit l'orientation stratégique pour remplir le mandat intégré de Parcs Canada, à savoir la protection de l'intégrité commémorative, l'offre d'expériences enrichissantes aux visiteurs, ainsi que l'appréciation et la compréhension des lieux patrimoniaux de Parcs Canada. Le plan a été élaboré en collaboration avec les partenaires, les intervenants, le personnel, les visiteurs, les Autochtones et le public. Il constituera le principal document de responsabilisation et servira de cadre pour la prise de décisions par le personnel de Parcs Canada. Le plan directeur contient :

- **une vision d'avenir;**
- **deux stratégies principales, qui aideront à déterminer l'orientation du LHNC du Fort-Prince-de-Galles au cours des 15 prochaines années;**
- **une approche de gestion par zone, qui prévoit des stratégies de gestion propres aux trois sites distincts : le fort Prince-de-Galles, la batterie du cap Merry et l'anse Sloop;**
- **un sommaire de l'évaluation environnementale stratégique effectuée pour le plan directeur;**
- **une description des activités et des mesures concrètes qui permettront de répondre aux attentes et d'atteindre les cibles en matière de rendement établis dans le Plan d'entreprise de Parcs Canada (2009).**

Une description des deux stratégies principales suit. Ces stratégies servent à fournir une orientation concrète pour aborder les questions importantes concernant le LHNC du Fort-Prince-de-Galles et à axer les efforts et les ressources sur l'atteinte de la vision.

La première stratégie principale, Enrichir l'expérience des visiteurs, vise à se servir du cadre du lieu historique et de ses histoires pour offrir au visiteur des occasions qui n'ont jamais été exploitées auparavant.

La deuxième stratégie principale, Mobiliser les autres — Positionner le LHNC du Fort-Prince-de-Galles dans un contexte plus large, vise à élargir le rôle du lieu historique, pour le faire passer d'une attraction locale à un lieu important au sein de la famille des lieux historiques nationaux gérée par le gouvernement du Canada, de l'histoire du pays et de la **collectivité mondiale des fortifications.**

Ces deux stratégies reposent sur les travaux qui ont été effectués au cours de la mise en œuvre du plan directeur du LHNC du Fort-Prince-de-Galles de 2000.

Il existe trois approches de gestion par zone liées aux stratégies principales. Le LHNC du Fort-Prince-de-Galles comprend trois sites très distincts, et chacun présente des occasions qui lui sont propres pour offrir des expériences aux visiteurs ainsi que des activités éducatives et de diffusion externe. Puisque l'adoption de différentes stratégies de gestion s'impose pour accomplir des progrès à chaque site, une **approche par zone axée sur chacun d'eux (le fort Prince-de-Galles, la batterie du cap Merry et l'anse Sloop) sera plus efficace que toute autre option.** La protection des ressources patrimoniales, la mise en valeur du patrimoine et les activités éducatives varieront d'un endroit à l'autre.

On a établi des objectifs et des mesures concrètes propres au LHNC du Fort-Prince-de-Galles qui permettront de répondre aux attentes et d'atteindre les cibles en matière de rendement énoncés dans le Plan d'entreprise

de Parcs Canada dans les trois domaines suivants : la conservation des ressources patrimoniales, l'appréciation et la compréhension du public ainsi que l'expérience des visiteurs.

Conformément à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes (Agence canadienne d'évaluation environnementale, 2004), le plan directeur a fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique. Le processus d'évaluation environnementale stratégique a été intégré au processus

de planification de gestion de manière à ce que les effets positifs et négatifs éventuels soient reconnus au début du processus et à ce que les mesures d'atténuation et d'amélioration requises soient intégrées au plan. Certaines des initiatives décrites dans le plan n'en sont encore qu'à l'étape conceptuelle et devront faire l'objet d'une évaluation approfondie aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (1992) lorsque les propositions de projet auront été élaborées.

Table des matières

Résumé	vii
1. INTRODUCTION	1
1.1 Raison d'être du plan directeur	1
1.2 Processus de révision du plan directeur et participation du public	1
2. IMPORTANCE DU LIEU PATRIMONIAL.....	2
2.1 Emplacement et désignation du lieu historique national du Canada du Fort-Prince-de-Galles	3
3. SITUATION ACTUELLE DU LHNC DU FORT-PRINCE-DE-GALLES 5	
3.1 Quels sont les éléments importants et pourquoi en est-il ainsi? Protection d'un lieu d'importance nationale.....	5
3.2 La présence accrue de Parcs Canada dans l'économie locale	8
3.3 Mise en œuvre du plan directeur du LHNC du Fort-Prince-de-Galles	10
4. LA VISION	12
5. STRATÉGIES PRINCIPALES.....	13
5.1 Enrichir l'expérience des visiteurs	13
5.2 Mobiliser les autres : positionner le LHNC du Fort-Prince-de-Galles dans un contexte plus large	16
6. APPROCHE DE GESTION PAR ZONE.....	18
7. ÉTABLISSEMENT DE PARTENARIATS ET PARTICIPATION DU PUBLIC	19
8. ADMINISTRATION ET EXPLOITATION DU PARC.....	19
9. ASSURER LA SURVEILLANCE	20
10. SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE	21
Ressources culturelles.....	21
Végétation et sol	22
Faune	22
Suivi	23
Engagement du public.....	23
Conclusion.....	23
11. BIBLIOGRAPHIE.....	24
12. ACTIVITÉS ET MESURES (2010 À 2015)	25

1. Introduction

1.1 RAISON D'ÊTRE DU PLAN DIRECTEUR

L'Agence Parcs Canada (Parcs Canada) est responsable devant la population canadienne et le Parlement du Canada de l'administration d'un réseau de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation de renommée mondiale. Les lieux historiques nationaux du Canada sont créés afin de mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine culturel du Canada et d'en assurer la protection permanente, en plus d'établir des liens entre les Canadiens et les Canadiennes et le patrimoine culturel et naturel durable qu'offrent ces endroits. Notre objectif est de faire vivre à la population canadienne ainsi qu'aux visiteurs des quatre coins de la planète des moments inspirants où ils découvriront nos lieux historiques les plus précieux d'une manière qui permettra d'en assurer l'intégrité commémorative. Cet objectif est guidé par notre vision :

Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada.

(Agence Parcs Canada, 2009)

Cette responsabilité s'exerce selon les termes de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998), de *la Loi sur les parcs nationaux du Canada* (2000) et du document intitulé « Principes directeurs et politique de gestion de Parcs Canada » (1994). L'article 32 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998) prévoit une obligation juridique qui consiste à procéder à l'examen des plans directeur des lieux historiques nationaux tous les cinq ans. Ces plans sont élaborés avec la participation de la population canadienne et officiellement mis à jour tous les cinq ans pour faire en sorte qu'ils demeurent pertinents et efficaces.

Le plan directeur est le document de référence clé qui définit la vision et les objectifs à long terme d'un lieu historique national. Il détermine comment le mandat de Parcs Canada sera rempli et mobilise la population canadienne, les peuples autochtones, les partenaires et les intervenants pour établir les modes de gestion qui seront adoptés.

1.2 PROCESSUS DE RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR ET PARTICIPATION DU PUBLIC

Le lieu historique national du Canada (LHNC) du Fort-Prince-de-Galles, près de Churchill, au Manitoba, comprend trois sites : le fort Prince-de-Galles, une fortification imposante, les installations du cap Merry ainsi que celles de l'anse Sloop. La principale attraction du LHNC du Fort-Prince-de-Galles est le fort à bastions, qui possède des murs de 12 mètres d'épaisseur et abrite encore aujourd'hui 40 canons. L'anse Sloop, site d'amarrage des sloops aux XVIII^e et XIX^e siècles, situé à environ 3 kilomètres en amont du fort, se distingue par les inscriptions que les employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson y ont gravées dans le rocher. La batterie du cap Merry, située de l'autre côté de la rivière Churchill, en face du fort, devait servir à protéger le fort et l'embouchure de la rivière Churchill grâce au feu croisé.

Rédigé à la fin des années 1990, le plan directeur actuel du LHNC du Fort-Prince-de-Galles (Parcs Canada) a été approuvé en 2000 et a fait l'objet d'une révision. Or, puisque l'orientation de Parcs Canada a changé depuis, il y a lieu d'élaborer un nouveau plan plutôt que de modifier le plan actuel. Ce nouveau plan directeur continuera de prendre appui sur des mesures de mise en valeur et de protection du patrimoine qui ont fait leurs preuves au cours des dernières années. Il permettra également de remplir l'objectif de Parcs Canada.

L'examen du plan directeur rédigé en octobre 2000 a été entrepris en juin 2006. Pour s'y préparer, Parcs Canada a procédé à une évaluation de l'expérience des visiteurs en 2007, à une évaluation de l'intégrité commémorative en 2007-2008, ainsi qu'à une évaluation de la mise en œuvre des mesures de gestion ciblées dans le plan directeur du LHNC du Fort-Prince-de-Galles (2000) en 2007. Dans un document d'orientation rédigé **en 2008, d'autres objectifs de planification clés** ont été établis, en l'occurrence l'amélioration de l'expérience des visiteurs et la mobilisation des tiers. Le processus de participation du **public lancé en mars 2009 afin que la discussion porte sur les objectifs de planification clés** s'est terminé en septembre 2010.

Pour mobiliser la population canadienne ainsi que la collectivité locale, on doit améliorer les communications relatives au rôle du réseau des lieux historiques nationaux et de Parcs Canada, lequel consiste à mettre en valeur et à protéger les lieux historiques. **À cette fin, on a d'abord effectué un sondage en ligne et organisé des ateliers auxquels était conviée la population afin de recueillir les commentaires des habitants de la région et du public en général.** De plus, on a communiqué

avec les résidents des Premières nations de Churchill et on leur a posé les questions du sondage en ligne dans le cadre d'entrevues individuelles.

Dans une deuxième étape, Parcs Canada a tenu deux journées portes ouvertes à Churchill et une à Winnipeg, mené des entrevues auprès des Autochtones de la localité et organisé des ateliers à l'intention des gens d'affaires, des organisations touristiques et de marketing de destinations, des voyageurs de Churchill et des organisations patrimoniales. De plus, des **membres de l'équipe de planification ont rencontré plusieurs particuliers.** Le public a aussi eu l'occasion de soumettre ses commentaires au moyen d'un formulaire de rétroaction joint **au bulletin et affiché sur le site Web de Parcs Canada.**



Le fort Prince-de-Galles sur la péninsule ouest / Parcs Canada

2. Importance du lieu patrimonial

Le roi Charles II d'Angleterre accorde à la Governor and Company of Adventurers of England Trading into Hudson's Bay (qui deviendra la Compagnie de la Baie d'Hudson) l'exclusivité des droits de commerce dans le vaste territoire bordant la baie d'Hudson. Cherchant toujours à agrandir son réseau commercial dans le Nord du Canada, la Compagnie construit une forteresse massive en pierres à l'embouchure de la rivière Churchill. La construction du fort Prince-de-Galles, qui débute en 1731, dure 40 ans. Silhouette sombre dans un paysage dénudé de la toundra, le fort est une structure imposante, équipée de 42 canons montés sur des murs de 12 mètres d'épaisseur. La Compagnie de la Baie d'Hudson le voulait imprenable à l'époque

de la rivalité entre Français et Anglais pour le contrôle de l'Amérique du Nord. Ironiquement cependant, la seule attaque, en 1782, voit le grand explorateur et marchand de fourrures, Samuel Hearne, commandant du fort, et la poignée d'hommes qui l'accompagnent, se rendre très rapidement devant les Français.

La valeur historique du cap Merry est étroitement liée au fort Prince-de-Galles. La batterie construite en 1744 comprenait **six canons ainsi qu'une poudrière flanquée** de deux parapets, l'un en face de la baie d'Hudson, l'autre donnant sur la rivière Churchill. Lorsqu'on a réalisé que la position de la batterie n'était pas stratégique et qu'elle risquait, advenant sa prise par l'ennemi, de mettre le fort qu'elle devait protéger en péril,

on a procédé à la construction d'une nouvelle batterie à environ 100 mètres à l'ouest-sud-ouest de l'emplacement de la première batterie. La deuxième batterie était dotée de six canons, trois donnant sur la baie d'Hudson et trois positionnés de manière à assurer la protection de la rivière en amont. Les matériaux qui avaient servi à construire la première batterie ont été réutilisés et on a laissé la **poudrière intacte afin qu'elle puisse être utilisée** dans la deuxième batterie.

L'histoire de l'anse Sloop est aussi intrinsèquement liée au fort Prince-de-Galles. Il s'agissait d'un endroit dans la baie d'Hudson où les sloops étaient amarrés pendant l'hiver et où les navires de mer plus imposants étaient sans doute mis en rade pour subir des réparations. Les vestiges des ressources qui se trouvent sur ce site se composent essentiellement d'anneaux d'amarrage et d'inscriptions laissées par des marins ou des charpentiers de marine.

2.1 EMPLACEMENT ET DÉSIGNATION DU LHNC DU FORT-PRINCE-DE-GALLES

Le LHNC du Fort-Prince-de-Galles comprend trois sites : le fort Prince-de-Galles et la ligne d'étiage qui l'entoure, la batterie du cap Merry et l'anse Sloop. Ces trois sites occupent un territoire de 43,9 hectares à l'embouchure de la rivière Churchill.

Le fort Prince-de-Galles a été désigné lieu d'importance historique en 1920, suivant la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC). En 1933, la CLMHC a également recommandé que les sites de la « batterie ouverte » du cap Merry et de l'anse Sloop soient intégrés au LHNC du Fort-Prince-de-Galles. En juin 1991, **la CLMHC a affirmé que l'importance historique nationale du fort Prince-de-Galles, du cap Merry et de l'anse Sloop représentait une phase importante de la rivalité qui existait au XVIII^e siècle entre les Anglais et les Français au Canada, qui se disputaient le monopole du territoire entourant la baie d'Hudson ainsi que des ressources qui s'y trouvaient.** En novembre 1994, la CLMHC a de plus noté que **même si les modifications apportées au fort au XX^e siècle avaient quelque peu compromis l'authenticité de la qualité de l'exécution originale, les réparations et les interventions n'avaient pas eu de conséquences négatives importantes sur la conception, les matériaux et l'emplacement du fort.**

Le LHNC du Fort-Prince-de-Galles n'est pas situé sur une seule parcelle de terre, mais plutôt sur trois emplacements distincts, tel que l'illustre la figure 1. Le paysage n'a pratiquement pas changé au fil du temps. Le fort, situé sur la rive ouest de la rivière Churchill, est accessible en bateau pendant le bref été

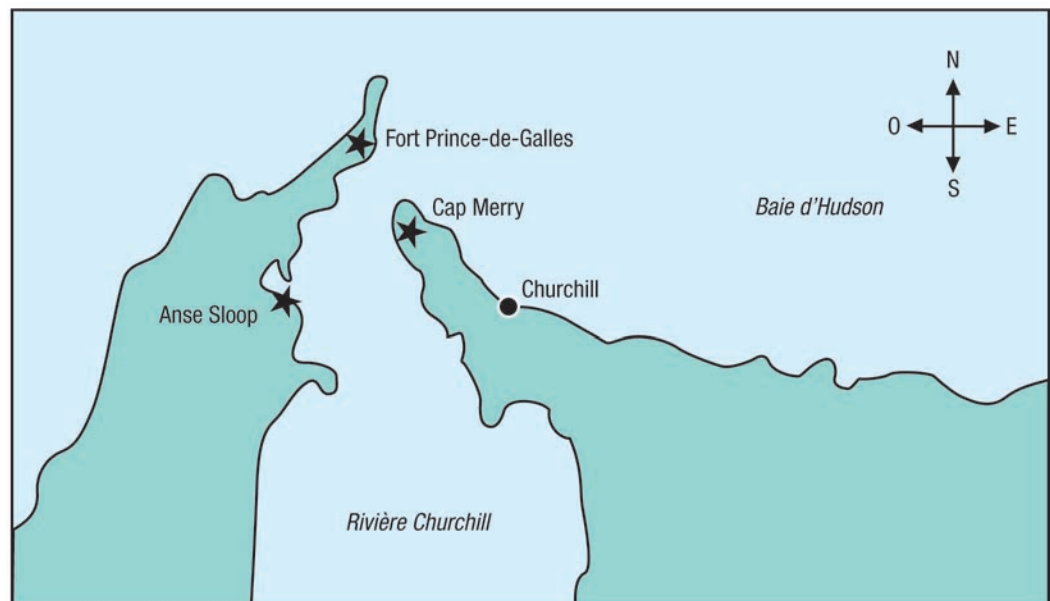


Figure 1. Les trois sites qui composent le lieu historique national du Canada du Fort-Prince-de-Galles, Churchill (Manitoba)

arctique, lorsque les marées et la température le permettent, et il est accessible sur les glaces pendant l'hiver. La batterie du cap Merry est située sur la rive est de la rivière Churchill et l'on peut y accéder en empruntant une route à partir de la ville de Churchill. L'anse Sloop est un abri naturel situé sur la rive ouest de la rivière Churchill, à 3,2 km au sud du fort Prince-de-Galles et il est possible d'y accéder par bateau à marée haute.

En plus de ces ressources culturelles qui composent le LHNC du Fort-Prince-de-Galles, il existe d'autres lieux historiques nationaux à Fort Churchill et à Seahorse Gully qui sont situés sur des terres publiques provinciales de la péninsule ouest de Churchill, au sud de l'anse Sloop. De plus, d'autres sites témoignent de la présence des groupes prédorset et dorset,

des Dénés, des Inuits et de la Royale gendarmerie à cheval du NordOuest dans la péninsule ouest de la rivière Churchill. Dans l'ensemble, les sites archéologiques et les paysages de la péninsule ouest permettent de retracer presque toute l'histoire de 4 000 ans d'occupation humaine dans la région de Churchill.

L'Unité de gestion du Manitoba gère trois aires patrimoniales protégées du Nord du Manitoba par le bureau de Parcs Canada situé à Churchill : le parc national du Canada Wapusk, le LHNC York Factory, ainsi que le LHNC du Fort-Prince-de-Galles. Le LHNC du Fort-Prince-de-Galles est le site le plus accessible, mais les trois sites sont situés à un endroit assujetti à des conditions environnementales **difficiles et fréquenté par des ours polaires.**

3. Situation actuelle du LHNC du Fort-Prince-de-Galles

3.1 QUELS SONT LES ÉLÉMENTS IMPORTANTS ET POURQUOI EN EST-IL AINSI? PROTECTION D'UN LIEU D'IMPORTANCE NATIONALE

Le fort Prince-de-Galles, qui comprend l'anse Sloop et la batterie du cap Merry, est un endroit d'importance historique nationale. On y commémore le rôle que le fort a joué dans la rivalité qui existait au XVIII^e siècle entre les Français et les Anglais, qui se disputaient le monopole du territoire et des ressources dans la région de la baie d'Hudson. Le rôle de la traite des fourrures et de ses acteurs est capital à cette commémoration. Les ruines qui constituent le fort Prince-de-Galles revêtent une importance à la fois nationale et architecturale

(Parks Canada, 1995)

Un énoncé d'intégrité commémorative (EIC) présente les raisons pour lesquelles un lieu historique national a été désigné comme un endroit d'importance nationale, les éléments qui ont de la valeur et pourquoi il en est ainsi. L'EIC présente également des recommandations sur les conditions requises pour protéger ces ressources et pour s'assurer que les valeurs patrimoniales sont comprises et **communiquées efficacement et qu'elles sont respectées.**

L'EIC du LHNC du Fort-Prince-de-Galles, près de Churchill, indique ce qui suit :

L'intégrité commémorative est le concept utilisé pour décrire l'état et l'intégralité d'un lieu historique national. Il y a intégrité commémorative lorsque :

1. les ressources directement associées aux **motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national** ne sont pas endommagées ou menacées (état des ressources);
2. les motifs qui justifient la désignation sont **communiqués efficacement au public dans le cadre d'activités éducatives (efficacité des communications);**

3. toutes les décisions ayant une incidence sur le lieu (pratiques de gestion) sont prises dans le respect des valeurs patrimoniales du lieu en question.

3.1.1 État des ressources

On a constaté que la nature du paysage et l'emplacement stratégique du fort, qui se dresse en face de la batterie du cap Merry, sur l'autre rive de la rivière Churchill, n'avaient subi aucun changement. De plus, les inscriptions qui se trouvent à l'anse Sloop ainsi que l'anse elle-même sont également en très bon état. Le fort Prince-de-Galles, la batterie du cap Merry ainsi que l'anse Sloop ont su conserver leur esprit et les vues panoramiques qu'ils offrent puisque ces milieux n'ont pas été perturbés.

Fort Prince-de-Galles

Lors de l'évaluation de l'intégrité commémorative effectuée en 2007/2008 (Parcs Canada), le LHNC du Fort-Prince-de-Galles a reçu une note globale de 8, sur une échelle de 1 à 10, ce qui correspond à une altération mineure.

Le principal problème décelé au fort est la menace pour les travaux de maçonnerie **que posent l'infiltration d'eau, l'évolution du pergélisol**, la croissance des saules envahissants et les cycles de gel et de dégel. Pour faire face à ce problème, on a mis en œuvre une stratégie de conservation et d'intervention **pluriannuelle financée par Parcs Canada. On a donc mis sur pied et lancé un projet pour stabiliser les murs et mettre en place un système de drainage**, de même qu'un programme visant à enlever les saules. Une fois ce projet de conservation terminé, plus de 4 millions de dollars auront été investis pour assurer la stabilité et la conservation des murs massifs qui constituent le fort. Toutefois, les incidences de ce projet, en l'occurrence, la circulation de véhicules (notamment l'utilisation de véhicules toutterrain pour surveiller les ours polaires et

mettre en œuvre des activités et l'utilisation de machinerie lourde pour effectuer les travaux de conservation) causaient des dommages aux ressources culturelles sur place, à l'extérieur des murs du fort. Pour assurer la protection de ces ressources culturelles, on doit donc constamment évaluer, adapter et mettre en œuvre des mesures d'atténuation en fonction des activités de projet en constante évolution



La batterie du cap Merry / Parcs Canada

Batterie du cap Merry

Au cap Merry, la deuxième batterie a été restaurée en 1960, en fonction des vestiges et des plans qui ont survécu, et elle contient actuellement un des canons d'origine. La poudrière a fait l'objet d'une restauration partielle et son plafond a été recouvert de ciment. Au terme d'un inventaire et d'une évaluation effectués en 2002, on a constaté que les ressources étaient généralement en bon état. Afin d'atténuer les impacts sur le site attribuables à l'affluence des visiteurs, on a mis en place des sentiers désignés composés de passerelles en bois, d'un revêtement de gravier protecteur et de corridors délimités par des cordes.

On a également constaté que le mortier de chaux des batteries présentait des signes de détérioration en raison de l'infiltration d'eau et des racines de saules. L'évaluation de l'IC (Parcs Canada, 2007-2008) a indiqué que les mesures d'atténuation mises en œuvre pour contrôler la circulation piétonne avaient été grandement efficaces, mais que la détérioration du mortier de chaux n'avait pu être endiguée complètement. L'évaluation a également permis de constater que les ressources qui n'étaient pas liées à la désignation, notamment les carrières du cap Merry, n'étaient pas intégrées régulièrement au programme de mise en valeur du patrimoine.



L'inscription gravée par Samuel Hearne en 1767 à l'anse Sloop / Parcs Canada

Anse Sloop

En 1999, on a enlevé le lichen qui se trouvait autour des inscriptions à l'anse Sloop pour en faciliter la lecture et on a par la suite dressé un inventaire des inscriptions tout en effectuant des recherches archivistiques et historiques. L'évaluation de l'IC a permis d'établir que les ressources étaient toujours en bon état et que tout problème lié aux lichens n'allait être que minime dans un avenir immédiat en raison du taux de croissance très lent de ces végétaux.

3.1.2 Efficacité des communications

Les communications jouent un rôle essentiel dans la gestion du LHNC du Fort-Prince-de-Galles. Pour que les visiteurs, la collectivité locale, les intervenants et la population canadienne en général comprennent mieux ce lieu historique, ils doivent connaître les motifs qui justifient la désignation de ce site à titre de lieu historique national, sa place dans l'histoire de notre pays ainsi que la responsabilité qu'a Parcs Canada à l'égard des visiteurs et des Canadiens et Canadiennes, soit celle de préserver l'intégrité commémorative de ce lieu.

Les activités de communication sont destinées à quatre publics cibles; il est donc possible qu'il y ait des recoupements dans les méthodes et les produits qui leur sont destinés, mais on devra accorder à chacun une attention particulière. Ces quatre publics cibles sont les suivants :

1. les visiteurs du lieu historique et de la région;
2. la collectivité locale;
3. les intervenants et les partenaires;
4. la population canadienne en général.

Il a été établi que le programme de communication offre une vaste gamme de médias, tant aux visiteurs qu'au reste de la population. Les résultats de l'évaluation de l'expérience des visiteurs (Parcs Canada, 2007) indiquent que le LHNC du Fort-Prince-de-Galles offre un large éventail d'activités et de services qui répondent aux besoins de chaque segment de visiteurs ciblé. Des activités et des programmes spéciaux sont offerts, des souvenirs sont intégrés dans l'expérience, et des activités de mise en valeur du patrimoine répondent aux intérêts et aux attentes des visiteurs. Le centre d'accueil de Parcs Canada à Churchill et la batterie du cap Merry ont obtenu des cotes élevées dans ces catégories, mais on a relevé des lacunes au fort Prince-de-Galles. En raison de son inaccessibilité relative, les messages clés liés à l'importance nationale de l'anse Sloop ne sont pas communiqués régulièrement.

Il est difficile d'offrir aux visiteurs un accès au fort Prince-de-Galles et à l'anse Sloop, ce qui demeure une préoccupation quant à la transmission des messages clés et à la communication des valeurs propres à ces lieux. Il est donc important de mettre l'accent, lors des visites guidées, sur les motifs à l'origine de la désignation ainsi que sur les valeurs directement liées à la désignation du LHNC du Fort-Prince-de-Galles. Divers aspects historiques du lieu, notamment l'histoire des Autochtones et le projet de stabilisation, servent à enrichir l'expérience des visiteurs. De plus, on doit s'attacher à mieux faire connaître le réseau des lieux historiques nationaux de Parcs Canada et le rôle de Parcs Canada à la collectivité de **Churchill afin que les citoyens contribuent** davantage à la mise en valeur et à la protection de ce lieu historique et qu'ils puissent l'apprécier davantage. Le projet de conservation multidisciplinaire et pluriannuel du fort permet également d'améliorer l'expérience des visiteurs ainsi que les communications avec les publics externes.

Pour favoriser les occasions d'expérience offertes aux visiteurs, le personnel contribue à **la planification et au développement de celles-ci**. Les ressources et les outils nécessaires pour y arriver sont disponibles et les immobilisations répondent actuellement aux besoins et aux attentes des visiteurs. Ces derniers sont

accueillis de façon professionnelle et agréable grâce au personnel sur place, aux panneaux et à d'autres moyens de communication, et l'orientation des visiteurs est axée sur les besoins de chacun. Les partenaires contribuent à favoriser les occasions d'expérience offertes aux visiteurs, tant sur le lieu historique qu'à l'extérieur de celui-ci.

Au terme de l'évaluation de l'expérience des visiteurs (Parcs Canada, 2007), on constate que la préparation de l'expérience est l'un des éléments qui a reçu la note la plus faible (une ou deux étoiles sur cinq). On se doit donc de recueillir des renseignements plus précis sur les publics cibles, et ce, plus fréquemment, **en plus de mieux définir les occasions** d'expérience offertes aux visiteurs pour en assurer une meilleure compréhension.

3.1.3 Pratiques de gestion choisies

Le LHNC du Fort-Prince-de-Galles bénéficie d'un système de gestion solide. Le personnel qui y travaille a un bon esprit d'équipe, fait preuve d'une bonne connaissance de l'intégrité commémorative et démontre son engagement à cet égard, comme en fait foi le projet multidisciplinaire de stabilisation des murs du fort qui a été entrepris. Comparativement à l'important projet de conservation, les travaux d'entretien effectués au fort Prince-de-Galles, à la batterie du cap Merry et à l'anse Sloop sont toujours limités.

La Politique sur la gestion des ressources culturelles (Parcs Canada, 1994) est appliquée lors de la prise de décisions et de mesures visant les ressources culturelles des trois sites, à savoir le fort Prince-de-Galles, la batterie du cap Merry et l'anse Sloop. Cette politique vise toutes les ressources culturelles, ce qui **comprend les œuvres humaines; les endroits humains ou ayant une signification spirituelle ou culturelle, et dont la valeur historique a été reconnue; les ressources à la surface, sous terre ou sous l'eau; et les ressources naturelles** ou encore fabriquées. Pour assurer la gestion des ressources culturelles, les quatre éléments suivants doivent être réunis lors de la prise de toute décision ayant une incidence sur ces

ressources :

- i) l'inventaire des ressources;
- ii) l'évaluation des ressources afin de définir leur valeur historique;
- iii) la prise en considération de la valeur historique à l'égard des mesures qui ont une incidence sur la conservation et la mise en valeur;
- iv) le suivi et l'examen des activités pour assurer le respect des objectifs de conservation et de mise en valeur.

On doit suivre ces étapes pour s'assurer que toutes les décisions susceptibles d'avoir une incidence sur les ressources culturelles ne mettent pas celles-ci en péril.

3.2 LA PRÉSENCE ACCRUE DE PARCS CANADA DANS L'ÉCONOMIE LOCALE

Lorsqu'on a procédé à l'élaboration du plan directeur en 2000, la présence et la contribution de Parcs Canada au sein de la ville de Churchill étaient beaucoup moins importantes qu'elles ne le sont aujourd'hui. Grâce à l'établissement du parc national du Canada Wapusk et aux dépenses considérables en immobilisations consacrées actuellement aux lieux historiques existants, Parcs Canada a su accroître sa présence. Parcs Canada est un employeur stable et important qui contribue largement à la santé économique de la région. Parcs Canada est un intervenant d'envergure au sein de l'industrie touristique locale et régionale, et a l'occasion de mieux se positionner en tant que tel dans l'intérêt de la collectivité. Il est devenu de plus en plus important d'intégrer le LHNC du Fort-Prince-de-Galles et d'autres lieux de Parcs Canada dans le réseau national des aires patrimoniales protégées. Pour faire en sorte que le public participe à l'élaboration du plan directeur, on a recueilli les commentaires des publics cibles actuels.



Randonnée d'aventure à destination du fort dans le cadre de l'Aurora Winterfest, mars 2011 / Parcs Canada

3.2.1 Publics actuels

Collectivité locale

Des trois sites qui constituent le LHNC du Fort-Prince-de-Galles, c'est la batterie du cap Merry qui est l'endroit le plus fréquenté par la collectivité locale. Ce lieu est facilement accessible en voiture et à pied depuis la ville de Churchill, et fait partie intégrante de l'identité de la ville. L'endroit est visité par la collectivité locale tout au long de l'année, et cette dernière le considère comme un parc communautaire d'une « extrême importance pour assurer un certain équilibre émotif » (Resource Management Consulting Group, 2008).

Cela dit, la collectivité locale visite beaucoup moins souvent le fort Prince-de-Galles et l'anse Sloop, principalement parce que ces sites sont difficiles d'accès puisque la plupart des résidents de la région ne possèdent pas de bateau qui faciliterait l'accès à la péninsule ouest de Churchill. Par le passé, la collectivité locale se rendait au fort et dans la région avoisinante pour y effectuer des visites de groupes (personnes âgées, Scouts, Brownies), pour y faire du camping et pour y effectuer du trappage. Or, la plupart de ces activités n'ont plus lieu aujourd'hui. Le fort a, à l'occasion, été le théâtre d'activités spéciales organisées par Parcs Canada, notamment les Journées des parcs, et le taux de participation à ces activités spéciales est élevé lorsque Parcs Canada assume les coûts et offre le transport gratuit à la population.

Les membres de la collectivité locale ont, entre autres commentaires, indiqué que Parcs Canada devrait offrir des moyens de transport au public pour faciliter l'accès au site. Les résidents de la région souhaitent ardemment qu'on augmente les moyens de transport pour se rendre au fort et qu'on leur donne l'occasion d'y rester aussi longtemps que la marée le permet. À la lumière des réponses obtenues lors des ateliers organisés et du sondage effectué, on constate que les thèmes les plus souvent abordés par les résidents et les organismes communautaires sont l'organisation d'un plus grand nombre d'activités spéciales et **une utilisation plus diversifiée du site.**

Autochtones

Dans la région, une relation solide unit Parcs Canada aux Autochtones depuis longtemps.

Les premières traces d'occupation et d'exploitation des ressources dans la péninsule ouest de Churchill remontent à 4 000 ans, allant des premiers peuplements prédorset et dorset aux peuplements plus importants de peuples autochtones tels que les Dénés, les Inuits et les Cris. Le fort Prince-de-Galles a été abandonné en 1782 et aucun lien culturel entre ce lieu et les Autochtones ne subsiste aujourd'hui.



Randonnée guidée sur la rive / Parcs Canada

Visiteurs

En 2007, on a procédé à un sondage auprès de visiteurs à la gare et à l'aéroport de Churchill. Les visiteurs à Churchill cherchent principalement à vivre une expérience nordique et à observer des animaux sauvages, notamment des ours polaires et des bélugas. L'apprentissage de l'histoire du Canada et la découverte de la culture autochtone comptent parmi les éléments qui les intéressaient le moins. Pour les visiteurs interrogés, le lieu historique national constitue un avantage inattendu qui leur a permis d'ajouter une dimension culturelle et historique à leur expérience. Lorsqu'ils ont organisé leur voyage, la plupart des visiteurs ont consulté le site Web de la ville de Churchill ainsi que divers guides de voyage. Seul un faible pourcentage (5 %) d'entre eux avait consulté le guide de vacances de Parcs Canada, communiqué avec le bureau à Churchill ou composé le numéro 1800 de Parcs Canada, soit avant ou pendant leur voyage. Il appert que les brochures de Parcs Canada ont constitué la source d'information la plus utilisée par les visiteurs une fois rendus à Churchill.

On a relevé une différence importante entre les visiteurs, l'été, et les visiteurs, l'automne. La cohorte de visiteurs l'été était principalement composée de visiteurs canadiens autonomes alors que la cohorte de visiteurs l'automne était plutôt constituée de voyageurs provenant des États-Unis ou de l'étranger qui participaient à des voyages organisés.

La majorité des visiteurs avaient fait appel aux services d'un voyageur local. De ce nombre, 88 % avaient visité le fort Prince-de-Galles, 34 % avaient visité la batterie du cap Merry et 28 % s'étaient rendus au centre d'accueil à Churchill. On remarque une **baisse importante de ces pourcentages chez les visiteurs qui n'avaient pas fait appel aux services d'un voyageur ni participé à une activité organisée par Parcs Canada.** En effet, au nombre des voyageurs autonomes, seul 1 % avait visité le fort Prince-de-Galles, 6 % avaient visité la batterie du cap Merry et 14 % s'étaient rendus au centre d'accueil.

En 2008-2009, le nombre de personnes qui ont visité le fort Prince-de-Galles s'établissait à 1 397, soit une augmentation de 17 % par rapport à l'année précédente. Le taux de fréquentation de ce site pour cette année est donc le même que celui recensé en 2004-2005. Le nombre de visiteurs à la batterie du **cap Merry a pour sa part affiché un recul par rapport à 2004-2005**, mais ce nombre est demeuré relativement stable depuis 2006-2007, avec environ 5 000 visiteurs annuellement. Le nombre de visiteurs à l'anse Sloop continue de s'accroître depuis 2004-2005, **année où aucune visite n'avait été recensée; en 2007-2008**, le nombre de visiteurs a augmenté pour s'établir à 95. Le nombre de personnes qui ont visité le centre d'accueil a également connu une augmentation, avec une moyenne de 9 533 visiteurs en 2008-2009 et 2007-2008, soit une augmentation de 36 % par rapport à 2004-2005.

Lorsqu'on a interrogé les visiteurs pour connaître leur niveau de satisfaction à l'égard des activités et des services offerts par Parcs Canada, le pourcentage de visiteurs se disant « très satisfaits » allait de 37 % (occasion d'en apprendre davantage sur la culture et l'histoire des Autochtones) à 68 % (occasion de vivre une expérience nordique). Moins d'un tiers des

visiteurs se sont dits très satisfaits quant à la disponibilité des renseignements offerts par Parcs Canada avant leur visite, alors qu'un plus grand nombre de visiteurs (52 – 64 %) se sont dits très satisfaits à l'égard de la disponibilité du personnel sur les lieux. Dans l'ensemble, 53 % des visiteurs étaient très satisfaits des installations de Parcs Canada en général, et 56 % étaient très satisfaits de la qualité des services offerts.

Les visiteurs ont notamment indiqué qu'ils désiraient passer plus de temps sur les lieux et recevoir la même interprétation historique d'un guide à l'autre. De plus, on a noté que des installations améliorées aux débarcadères (quai, bancs, refuges) ainsi qu'un accès au fort à partir de la rivière étaient d'autres éléments qui nécessitaient une attention particulière.

Élèves et enseignants

La courte distance qui sépare le LHNC du Fort-Prince-de-Galles de la ville de Churchill offre aux enseignants une occasion d'enseigner aux élèves les programmes d'études sociales et de sciences du Manitoba selon une approche axée sur les lieux. Les élèves, des niveaux primaire et secondaire, ont ainsi l'occasion de découvrir l'histoire du Manitoba et le milieu subarctique et d'acquérir des connaissances sur ces sujets dans le cadre d'enseignements offerts sur les trois sites et de visites au centre d'accueil de Parcs Canada.

Les enseignants ont indiqué qu'il y aurait lieu d'intégrer une visite du fort pour les élèves de certains niveaux dans le cadre du programme d'histoire canadienne.

Visiteur virtuel

Par visiteur virtuel, on entend toute personne qui découvre le LHNC du Fort-Prince-de-Galles et qui s'instruit à ce sujet en consultant le site Web de Parcs Canada, des sites Web portant sur les parcs administrés par des tiers, des publications diverses, la télévision ou d'autres médias. Il n'existe présentement aucune estimation du nombre de visiteurs virtuels.

3.3 MISE EN ŒUVRE DU PLAN DIRECTEUR DU LHNC DU FORT-PRINCE-DE-GALLES(2000)

On a procédé à l'évaluation de toutes les activités définies dans le Plan directeur du LHNC du Fort-Prince-de-Galles (Parcs Canada, 2000) pour procéder à leur mise en œuvre et pour établir si elles permettent d'atteindre l'un des objectifs de la mise en valeur du patrimoine, de la protection du patrimoine et des services offerts aux visiteurs.

3.3.1 Mise en valeur du patrimoine

La plupart des activités ciblées ont été réalisées ou sont en cours :

- des stratégies de communication et d'interprétation ont été élaborées;
- des outils ont été utilisés pour évaluer l'efficacité des messages sur la mise en valeur du patrimoine;
- de la recherche historique a été effectuée pour appuyer ces messages;
- un nouveau centre d'accueil a été construit, et l'on procède actuellement à l'installation de nouveaux panneaux indicateurs et à un réaménagement à l'aéroport de Churchill;
- des données pour faciliter la mise en valeur de l'anse Sloop et de la batterie du cap Merry à l'extérieur de ces sites ont été recueillies.

3.3.2 Protection du patrimoine

L'Unité de gestion du Manitoba a mis en œuvre la plupart des mesures ciblées concernant la protection du patrimoine; elle a notamment :

- assuré un suivi des mouvements, des moisissures et du gel/dégel des murs du fort;
- mis en œuvre un programme de conservation pluriannuel d'envergure au fort;
- effectué l'inventaire des ressources à la batterie du cap Merry;
- dressé l'inventaire des inscriptions à l'anse Sloop et procédé à leur nettoyage;

- **amélioré les sentiers, construit des** barrières et accru la présence sur le site de membres du personnel pour contrôler la circulation piétonne et l'érosion qui en **découle à la batterie du cap Merry;**
- **assuré la conservation du canon et des** anneaux d'amarrage à l'anse Sloop.
On a effectué des travaux d'envergure au **fort à des fins de conservation, mais il n'existe** aucun programme d'entretien permanent. Un minimum de travail de rejointement a été effectué, mais il faudra mettre en place une stratégie d'entretien à long terme et des ressources connexes pour protéger cet investissement dans la restauration. On a également **profité de l'occasion pour dresser un** inventaire des sentiers historiques et d'autres ressources à l'extérieur du fort, mais on doit augmenter ces efforts pour assurer la protection des ressources et organiser des activités d'interprétation pour les visiteurs.

3.3.3 Services offerts aux visiteurs

On a entrepris un certain nombre d'activités dans le cadre de la stratégie de marketing (cartes d'attraits, promotion de la région, publicité de Voyage Manitoba, guide touristique de Parcs Canada, liens avec la collectivité et les voyageurs et partenariat entre Parcs Canada et Voyage Manitoba). On procède actuellement à la rédaction du plan de gestion des risques pour les visiteurs en collaboration avec le parc national du Canada Wapusk. Le plan de sécurité relatif aux ours polaires fait l'objet d'une révision chaque année. Les lignes directrices sur l'accessibilité ont été appliquées à la batterie du cap Merry et au fort Prince-de-Galles, mais l'accès à ces sites demeure très restreint. Il n'existe aucune infrastructure à l'anse Sloop pour faciliter l'accès à ce site. La construction du nouveau centre d'accueil est maintenant terminée et il est complètement accessible. Les voyageurs offrent des forfaits de visites (p. ex. croisières et visites historiques sur la traite des fourrures) qui comprennent une visite d'interprétation du fort Prince-de-Galles. De plus, les voyageurs offrent des visites guidées de la batterie du cap Merry qui peuvent comprendre une visite guidée de Parcs Canada.

4. La vision



Visite du fort / Parcs Canada

La vision du lieu doit mettre en relief ce qui rend le LHNC du Fort-Prince-de-Galles unique et dresser un portrait inspirant de l'état futur souhaité pour les 15 à 20 prochaines années..

Le cadre du LHNC du Fort-Prince-de-Galles est spectaculaire. En 1717, sur les rives de la baie d'Hudson, à l'embouchure de la rivière Churchill, James Knight a livré ces impressions :

« Je n'ai jamais vu dans toute ma vie un endroit aussi misérable... Je ne vois pas comment je pourrai vivre ici sur cette terre de roches et de boue. Il y a tellement de maringouins et de mouches qu'il est impossible de travailler sans s'entourer de feux. »

Le paysage témoigne encore du milieu que James Knight a décrit il y a presque 300 ans. Le visiteur se rend compte de la dure réalité du lieu, soit en personne, soit virtuellement. Il se retrouve dans le passé et découvre avec émotion les épreuves et l'isolement qu'ont vécus les premiers colons européens.

C'est une histoire de survie, qu'il s'agisse des prouesses de construction réalisées au XVIIIe siècle, de l'attaque menée par les Français en 1782, de la période d'abandon qui a duré 150 ans, des travaux de réfection effectués au XXe siècle ou du projet de stabilisation entrepris au XXIe siècle.

Le fort projette son imposante silhouette sur la toundra dénudée. Le visiteur peut marcher sur les remparts massifs où sont montés 40 canons et imaginer le profond sentiment d'isolement qui s'installait à mesure que les navires disparaissaient à l'horizon. Il peut fouler le même sol que les hommes de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui ont vécu et travaillé là-bas, et s'émerveiller de voir à ses pieds des rochers couverts de lichen qui portent leurs signatures.

À la batterie du cap Merry, une autre expérience arctique attend le visiteur. Facilement accessible à partir de Churchill, le cap Merry, grâce à sa beauté tranquille, est un endroit idéal pour l'observation des oiseaux et des baleines. Le visiteur en apprend davantage sur les liens entre le site et le fort de l'autre côté de la rivière, et prend totalement conscience de la lutte épique que se sont livrée les Anglais et les Français pour le contrôle de la baie d'Hudson. Grâce aux travaux de conservation et d'entretien, il est maintenant possible d'offrir aux visiteurs des occasions intéressantes tout en relatant les histoires dramatiques du passé. Ces histoires leur permettent de profiter du lieu, d'apprendre et d'établir un lien profond avec notre patrimoine. On s'est également penché sur des questions liées à la sécurité du public au LHNC du Fort-Prince-de-Galles, ainsi que des employés de Parcs Canada et d'autres organismes qui travaillent sur le site. On y offre des expériences de qualité qui sont enrichissantes sur le plan personnel.

Parcs Canada a tissé des liens solides avec les voyageurs et les résidents de la région et, en tant que membre de la collectivité locale, il continue de la soutenir et d'y contribuer. La collectivité locale est un groupe actif et ses membres visitent et mettent en valeur le LHNC du Fort-Prince-de-Galles. Les résidents contribuent aux histoires du fort Prince-de-Galles et de la batterie du cap Merry des années 1930 à aujourd'hui. La fierté et la reconnaissance de la collectivité à l'égard de ce lieu historique national s'en trouvent renforcées. Simple attraction locale au départ, le LHNC du Fort-Prince-de-Galles est devenu un lieu important dans la communauté mondiale des fortifications, dans l'histoire du Canada et dans la famille des lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada. Nous nous sommes fait connaître au-delà des murs du fort!

5. Stratégies principales

Les stratégies principales constituent le fondement du plan directeur. Elles orientent les efforts et les ressources vers un ensemble d'objectifs, de besoins et d'occasions connexes **afin de concrétiser cette vision. Les stratégies principales** sont axées vers l'avenir et elles intègrent les trois volets du mandat de Parcs Canada, à savoir la protection, l'expérience des visiteurs et l'éducation.

Dans le cas du LHNC du Fort-Prince-de-Galles, nous avons ciblé deux stratégies principales :

- **Enrichir l'expérience des visiteurs, une** stratégie qui vise à se servir du cadre du lieu historique et de ses histoires pour offrir aux visiteurs sur place et aux visiteurs virtuels de nouvelles activités, un service de qualité, diverses occasions d'en apprendre davantage sur l'endroit grâce à l'expérience et à la participation du visiteur, et créer un sentiment d'attachement personnel avec le LHNC du Fort-Prince-de-Galles.
- **Mobiliser les autres — Positionner le LHNC** du Fort-Prince-de-Galles dans un contexte plus large, une stratégie qui vise à élargir le rôle du lieu historique, pour le faire passer d'une attraction locale à un lieu important au sein de la famille des lieux historiques nationaux gérée par le gouvernement du Canada, de l'histoire du pays et de la **collectivité mondiale des fortifications, maintenir** et établir des partenariats avec les intervenants, et mettre en œuvre les politiques nationales et les lignes directrices de Parcs Canada.

Ces deux stratégies reposent sur les travaux qui ont été effectués au cours de la mise en œuvre du Plan directeur du LHNC du Fort-Prince-de-Galles de 2000. Lorsqu'on établit des mesures de gestion en fonction des stratégies principales, on doit s'assurer qu'elles sont pertinentes pour les visiteurs et qu'elles respectent le mandat de Parcs Canada. Les sondages périodiques qu'effectue Parcs Canada servent de fondement pour établir les

mesures de gestion qui permettent d'atteindre les objectifs qui s'inscrivent dans son mandat. En 2007, Parcs Canada a procédé à une évaluation de l'intégrité commémorative ainsi qu'à une évaluation de l'expérience des visiteurs. Pour établir la pertinence de ces mesures pour le visiteur, Parcs Canada a organisé, en mars et en avril 2009, des ateliers publics à Churchill et à Winnipeg, a fait parvenir un sondage aux personnes qui avaient visité le LHNC du Fort-Prince-de-Galles récemment, interrogé les résidents autochtones de Churchill et recueilli des renseignements par l'entremise d'un sondage en ligne. Ces sondages visaient à déterminer quels sont les éléments qui font sorte que le visiteur a une expérience positive au LHNC du Fort-Prince-de-Galles et quelles sont les activités — actuelles ou qui devraient être mises en place — qui permettraient au visiteur de vivre une expérience positive et d'améliorer cette dernière. Les résultats de ces sondages **ont permis de mieux définir les mesures stratégiques** à adopter.

5.1 ENRICHIR L'EXPÉRIENCE DES VISITEURS

Il est primordial de conserver l'esprit des lieux pour que les visiteurs puissent établir un lien avec le LHNC du Fort-Prince-de-Galles, y vivre **une expérience significative et en garder des** souvenirs impérissables. L'esprit de ce lieu se manifeste dans les signes apparents de 4 000 années d'occupation le long de la péninsule ouest, et il se traduit par l'austérité du fort, les noms inscrits sur les rochers stériles, la taille et la construction imposantes du fort ainsi que son isolement. Tous ces éléments sont aussi apparents et réels qu'ils ne l'étaient au XVIII^e siècle. Ainsi, l'attachement, les expériences et les souvenirs rattachés au LHNC du Fort-Prince-de-Galles peuvent être aussi vifs pour le visiteur moderne qu'ils ne l'étaient pour les hommes de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui ont construit le fort.



Visite du cap Merry / Parcs Canada

Le visiteur – que ce soit en personne ou virtuellement – éprouvera un sentiment d'attachement à l'égard des lieux d'importance historique qui sont situés dans ce paysage aride, certes, mais riche du Nord du Canada.

Les vestiges culturels présents à l'extérieur des murs du fort, à la batterie du cap Merry et le long de la péninsule ouest racontent les 4 000 ans de l'histoire humaine ininterrompue, tributaire de cet environnement de transition. En regardant au-delà des parapets au fort Prince-de-Galles ou à la batterie du cap Merry, le visiteur moderne peut contempler les paysages et l'environnement arctique; il pourra ainsi mieux comprendre et saisir la souffrance et l'isolement qu'ont vécus les officiers, les hommes de métier et les ouvriers du XVIIIe siècle. Les anneaux de mouillage et les noms et dates gravés dans le roc à l'anse Sloop sont des vestiges de la présence humaine qui ramèneront le visiteur à l'époque d'autrefois de la construction du fort.

Le visiteur aura en outre l'occasion de s'inspirer en entrevoyant l'avenir et en imaginant les effets du changement climatique sur l'environnement arctique de même que ses répercussions sur les ressources patrimoniales qu'il contient. Cela remuera le sentiment qu'il faut agir pour veiller à ce que les ressources patrimoniales soient préservées pour que d'autres puissent en profiter.

Batterie du cap Merry

Pour les résidents de la localité, la batterie du cap Merry constitue un endroit où ils peuvent échapper à la routine quotidienne et aux pressions du travail. Ainsi, il est fondamental de maintenir l'esprit de cet endroit, qui est un lieu à l'écart du labeur et du train-train quotidien, un lieu propice à la réflexion, un endroit où le rythme imposé par la nature a force de loi. Par ses structures de maçonnerie

et son canon, ce site semble tout droit sorti du XVIIe siècle, contrairement aux paysages naturels qui sont intemporels. Grâce à des expériences mémorables, les visiteurs auront un sentiment d'attachement personnel avec le LHSC du Fort-Prince-de-Galles.

Le maintien de l'esprit de ce lieu permet l'atteinte des objectifs que Parcs Canada a établis au chapitre de la conservation des ressources patrimoniales, et les mesures de gestion viseront à atteindre cet objectif.

Les résultats des sondages effectués auprès des visiteurs ainsi que les consultations publiques révèlent que l'on doit mettre en place des supports autonomes, améliorer le contenu du site Web et offrir des renseignements promotionnels sur le LHNC du Fort-Prince-de-Galles dans les hôtels et d'autres commerces de la région fréquentés par les visiteurs. Dans l'ensemble, les visiteurs se disent satisfaits de leur visite à la batterie du cap Merry, mais les résidents de la localité ont ciblé des activités qui pourraient améliorer leur expérience. Ils ont indiqué que la protection contre les ours, la propreté des toilettes et des meubles sur place sont les éléments qui leur permettraient **le mieux de profiter du lieu en toute quiétude**. Les résidents aimeraient qu'on leur offre davantage d'activités familiales ainsi que des services de transport pour se rendre au site. Les activités organisées sur les lieux jouissent d'une grande popularité auprès des résidents.

Parcs Canada répondra à ces besoins et donnera suite aux recommandations du public en prenant les mesures suivantes :

- **Entretenir les structures historiques;**
- **Cerner de futurs projets de réfection afin de prolonger la durée de vie des biens et demander des fonds supplémentaires;**
- **Établir des priorités, faire des investissements et améliorer l'infrastructure qui contribue à l'expérience du visiteur de manière à corriger les lacunes relevées en fonction des fonds disponibles;**
- **Examiner la possibilité d'améliorer l'offre de services, y compris l'infrastructure connexe, de façon économique;**
- **Augmenter le nombre d'événements spéciaux et d'activités en groupes et en famille;**
- **Examiner comment le secteur privé peut répondre à la demande accrue de moyens de transport public desservant le site;**



Interprétation des travaux archéologiques au fort Prince-de-Galles / Parcs Canada



Guide-interprète en costume d'époque au fort / Parcs Canada

- **Élaborer des produits d'interprétation pour les visiteurs (brochures, site Web amélioré et nouveaux produits);**
- **Assurer la protection du public contre les ours polaires.**

Fort Prince-de-Galles

La conservation du fort Prince-de-Galles est inextricablement liée à l'expérience des visiteurs. Le projet de stabilisation des murs, qui est presque terminé, repose sur un plan d'interprétation. Le fort même relate sa propre **histoire, qu'il s'agisse de sa fortification de style Vauban (bastion sud-est), de sa construction (bastion nord-est), de l'attaque de 1782 (bastion nord-ouest) ou des interventions et du projet de stabilisation effectués au XXe siècle (bastion sud-ouest).** Il est primordial d'exercer la surveillance et l'entretien du fort en permanence pour assurer la planification et le développement au cours des cinq prochaines années. En outre, d'autres sections de murs devront faire l'objet de travaux de conservation d'ici les 15 prochaines années. Le volet archéologique du projet de stabilisation des murs apporte un nouvel éclairage sur l'histoire du fort. On procédera à l'examen de l'énoncé d'intégrité commémorative pour déterminer si une mise à jour s'impose en raison des nouveaux renseignements ainsi obtenus.

Les sondages effectués auprès des visiteurs ainsi que les consultations publiques ont révélé que les visiteurs sont satisfaits des courtes visites offertes par les voyageurs privés, mais ils désirent que d'autres expériences et activités leur soient offertes, qu'il s'agisse de passer simplement plus de temps au fort ou de prendre part à des activités d'interprétation plus élaborées. Le public et les visiteurs ont proposé qu'on engage du personnel et qu'on mette en place des infrastructures pour favoriser la découverte personnelle et l'exploration du site,

que des activités d'animation avec des guides en costume d'époque aient lieu, que le site constitue un point d'ancrage pour un sentier pédestre de la péninsule ouest et que l'on puisse passer la nuit sur le site. Parcs Canada étudiera et concevra de nouvelles activités et de nouveaux programmes destinés aux visiteurs en fonction des demandes de la population et des études de marché axées sur les sciences sociales (p. ex., établir le Quotient explorateur des visiteurs actuels). Les membres du public et les visiteurs ont indiqué qu'il était nécessaire d'offrir plus de moyens de transport public qui desservent le fort.

À l'échelle nationale, le LHNC du Fort-Prince-de-Galles doit refléter les normes d'excellence qui font la renommée de Parcs Canada sur la scène nationale et internationale. Parcs Canada va mettre en œuvre des politiques et des normes nationales pour assurer la gestion et la mise en valeur de ce **lieu historique. Pour financer les installations** destinées aux visiteurs sur les lieux, les normes nationales sur les droits seront appliquées au LHNC du Fort-Prince-de-Galles.

La protection des visiteurs contre les ours polaires constitue un enjeu important au fort. La présence d'ours sur le site est imprévisible, mais elle pose un danger bien réel en tout temps. Au cours des dernières années, le nombre d'ours présents sur le site est passé de 13 à 33 en juillet et en août, soit la période pendant laquelle il y a des visiteurs et du personnel **sur place. Il est plus difficile de gérer le risque** que posent les ours polaires au fort qu'au cap Merry en raison de l'isolement relatif du fort et de la présence d'un plus grand nombre d'ours à cet endroit.

Parcs Canada répondra à ces besoins et donnera suite aux recommandations du public en prenant les mesures suivantes :

- Terminer le projet de stabilisation des murs, sur lequel est basé le programme d'interprétation pour les visiteurs;
- Cerner de futurs projets de réfection afin de prolonger la durée de vie des biens et demander des fonds supplémentaires;
- Établir des priorités, faire des investissements et améliorer l'infrastructure qui contribue à l'expérience du visiteur de manière à corriger les lacunes relevées en fonction des fonds disponibles afin d'appuyer des visites plus longues, la découverte personnelle non guidée, la possibilité de passer la nuit au fort et de nouveaux produits d'interprétation;
- Examiner la possibilité d'améliorer l'offre de services, y compris l'infrastructure connexe, de façon économique;
- Développer de nouveaux produits d'interprétation pour les visiteurs, ce qui comprend la publication de dépliants, l'amélioration du contenu du site Web et l'utilisation des nouveaux médias;
- Examiner comment le secteur privé peut répondre à la demande accrue de moyens de transport public desservant le site;
- Élaborer et offrir des programmes d'interprétation, notamment des activités d'animation avec des guides en costume d'époque;
- Collaborer avec le secteur privé pour offrir dans la péninsule ouest des activités qui comprennent le fort;
- Appliquer les normes nationales sur les droits d'entrée et les droits relatifs à l'utilisation du site, conformément à la grille tarifaire établie pour un lieu historique national du niveau 2 (visite jusqu'à 2 heures);
- Établir une grille tarifaire pour les nouvelles activités des visiteurs;
- Élaborer et mettre en œuvre un programme pour assurer la protection du public contre les ours polaires sur le site qui permettra l'offre d'activités nouvelles et élargies au fort.

Anse Sloop

Les inscriptions gravées sur les rochers de l'anse Sloop sont les éléments qui permettent le mieux d'établir un lien entre les gens qui vivaient et travaillaient au fort Prince-de-Galles et le visiteur d'aujourd'hui. On a suggéré que ce lieu serve de point de départ d'un sentier sur la péninsule ouest qui se terminerait au fort Prince-de-Galles.

Parcs Canada répondra à ces besoins et donnera suite aux recommandations en prenant les mesures suivantes :

- Développer de nouveaux produits d'interprétation pour les visiteurs, ce qui comprend la publication de dépliants, l'amélioration du contenu du site Web et l'utilisation des nouveaux médias;
- Mettre au point de nouveaux médias pour présenter le site;
- Collaborer avec le secteur privé pour offrir dans la péninsule ouest des activités qui comprennent l'anse Sloop et le fort;
- Fixer des rendez-vous pour des visites guidées au site afin de visionner les inscriptions;
- Élaborer des protocoles pour assurer la protection du public contre les ours polaires sur le site.

5.2 MOBILISER LES AUTRES : POSITIONNER LE LHNC DU FORT-PRINCE-DE-GALLES DANS UN CONTEXTE PLUS LARGE

Le LHNC du Fort-Prince-de-Galles joue un rôle important dans la collectivité de Churchill, dans l'industrie touristique du Manitoba, dans le réseau des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux de Parcs Canada, ainsi que dans le réseau mondial des fortifications. Cette stratégie principale va permettre à Parcs Canada de positionner le LHNC du Fort-Prince-de-Galles dans un contexte plus large, tout en s'assurant que les décisions et les mesures sont conformes au rôle plus large que joue ce lieu historique important, et que la collectivité est fière de ce trésor à l'égard duquel elle a un rôle d'intendante.



Les bélugas font partie de la visite du fort qu'on peut voir à l'arrière-plan / Parcs Canada



Camp de jeunes à l'intérieur du fort / Parcs Canada

Pour mobiliser les autres, Parcs Canada va positionner le LHNC du Fort-Prince-de-Galles dans un contexte local, provincial, national et international.

Le fort Prince-de-Galles faisait partie d'un réseau de forts britanniques érigés un peu partout dans le monde et devant permettre à l'Empire britannique de contrôler les échanges et le commerce sur la planète.

Le fort est un lieu tout indiqué pour raconter les histoires associées à la lutte que se sont livrée les Français et les Anglais dans l'espoir de prendre le contrôle du commerce de la fourrure au Canada et à l'établissement d'un réseau de forts du Nord du Canada jusqu'à la côte de l'Amérique du Sud et outremer afin de contrôler les échanges commerciaux.

Parcs Canada mobilisera des tiers à l'échelle locale, provinciale, nationale et internationale afin de promouvoir ce lieu historique national dans un contexte plus large.

À l'échelle locale, le LHNC du Fort-Prince-de-Galles est un bien communautaire et il compte parmi les trois parcs et lieux administrés par Parcs Canada dans le Nord du Manitoba. On déploiera des efforts pour que ce lieu enrichisse le réseau touristique et les diverses activités offertes aux visiteurs et qu'il soit géré de manière à compléter les autres attractions et activités touristiques offertes dans le Nord du Manitoba. La cohérence est essentielle. Les décisions ayant une incidence

sur le LHNC du Fort-Prince-de-Galles doivent être conformes aux décisions visant le PNC Wapusk et le LHNC York Factory, ainsi que les autres administrations et intervenants.

À l'échelle de la province, le LHNC du Fort-Prince-de-Galles constitue une attraction touristique précieuse. Parcs Canada va travailler de concert avec des collègues provinciaux pour mettre en œuvre des activités éducatives sur le tourisme dans la province ainsi que les normes de pratique de l'industrie touristique. De plus, Parcs Canada collaborera avec Voyage Manitoba et Destination Churchill pour favoriser les occasions d'expérience offertes aux visiteurs au LHNC du Fort-Prince-de-Galles.

Parcs Canada développera de nouveaux partenariats et resserrera ses relations existantes en :

- **Établissant des partenariats pour assurer l'entretien et la conservation du LHNC du Fort-Prince-de-Galles;**
- **Créant de nouvelles activités pour les visiteurs à la batterie du cap Merry et au fort en partenariat avec le secteur de tourisme privé;**
- **Promouvant le rôle et la pertinence du LHNC du Fort-Prince-de-Galles comme source de fierté auprès des organismes de marketing de destinations;**
- **Développant des tarifs et des permis de commerce pour le secteur de tourisme privé visant des nouvelles possibilités sur le site.**

6. Approche de gestion par zone

Il existe trois approches de gestion par zone liées aux stratégies principales. Le LHNC du Fort-Prince-de-Galles comprend trois sites très distincts, et chacun d'entre eux offre des occasions qui leur sont propres pour améliorer l'expérience des visiteurs ainsi que les activités éducatives et de diffusion externe. Puisque l'adoption de différentes stratégies de gestion s'impose pour accomplir des progrès à chaque emplacement, une approche par zone axée sur chacun des sites – fort Prince-de-Galles, batterie du cap Merry et anse Sloop – sera plus efficace que toute autre option. La protection des ressources patrimoniales, la mise en valeur du patrimoine et les activités éducatives varieront d'un lieu à l'autre.

Batterie du cap Merry

La batterie du cap Merry est située près de la ville de Churchill et elle est facilement accessible, tant pour les visiteurs que pour les résidents. Les ateliers et les résultats du questionnaire ont permis d'établir que la batterie du cap Merry est comparable à un parc urbain pour les résidents de la région. Ces derniers visitent souvent ce site, peu importe la période de l'année, et certains participent aux visites guidées qui y sont offertes. L'approche de gestion pour la batterie du cap Merry sera donc semblable à celle d'un parc urbain et elle permettra aux visiteurs de découvrir le patrimoine du LHNC du Fort-Prince-de-Galles par l'entremise d'une variété d'activités. Parcs Canada offrira aux résidents de Churchill ainsi qu'aux visiteurs l'occasion d'utiliser le site de manière à répondre à leurs besoins, que ce soit pour y faire des pique-niques, contempler les paysages ou participer à des visites guidées offertes régulièrement pendant l'été et l'automne, ainsi qu'à des activités spéciales qui se déroulent sur le site.



L'histoire du fort est racontée à la batterie du cap Merry / Parcs Canada

Fort Prince-de-Galles

Pour se rendre au fort Prince-de-Galles, les visiteurs doivent traverser la rivière Churchill. À cet endroit, se dresse, à son emplacement originel, une fortification qui, au XVIII^e siècle, a été tour à tour construite, attaquée et abandonnée. À elle seule, cette caractéristique du fort Prince-de-Galles place ce site dans un petit groupe de lieux historiques qui ont réussi à ne pas se fondre dans le paysage moderne. Le cadre dans lequel se sont déroulées les histoires du fort est le même pour les visiteurs modernes et pour les hommes de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui l'ont construit. La direction du fort doit tenir compte de ce fait lorsqu'elle procède à la planification des installations et des activités destinées aux visiteurs. Pour le visiteur, une visite au fort Prince-de-Galles constitue une occasion unique pour établir un lien émotif avec ce lieu d'importance historique situé dans un environnement hostile. Parcs Canada va répondre au souhait de la population qui désire qu'on lui offre diverses occasions d'expérience, qu'il s'agisse de participer aux courtes visites offertes par les voyageurs, de prendre part aux visites et aux activités spéciales offertes par Parcs Canada, de découvrir le fort et ses alentours à leur loisir, sans contrainte de temps, ou de participer à des activités qui évoquent le climat qui régnait au XVIII^e siècle.

Anse Sloop

Pour se rendre à l'anse Sloop, on doit également traverser la rivière Churchill, mais les visites sont rares et n'ont pas lieu régulièrement. L'anse Sloop préserve le lieu où les sloops de la Compagnie de la Baie d'Hudson étaient amarrés pendant l'hiver ainsi que les signatures que les hommes de la Compagnie ont gravées dans les rochers, au XVII^e siècle. La direction oriente ses efforts sur la préservation de ces inscriptions et sur la mise en valeur de la dimension humaine de l'histoire du fort. Le lieu ne peut accueillir de grands groupes à la fois, ce qui est l'occasion idéale pour chaque visiteur de créer des liens plus intimes et personnels avec les histoires et les signatures de ce site, ainsi qu'avec le lieu historique national en général.

7. Établissement de partenariats et participation du public

Le LHNC du Fort-Prince-de-Galles, situé dans la ville de Churchill, suscite énormément d'intérêt sur les plans local et politique. Il y a également un intérêt certain à l'égard de la position qu'a adoptée Parcs Canada relativement aux permis d'exploitation accordés aux exploitants commerciaux. Pour s'assurer que toutes les questions et les possibilités relatives au LHNC du Fort-Prince-de-Galles ont été prises en compte et pour encourager l'établissement de partenariats solides, l'équipe **responsable de la planification a invité les Canadiens et Canadiennes, les intervenants, les peuples autochtones et les représentants de la collectivité intéressés à participer à des groupes de consultation axés sur des thèmes précis afin de :**

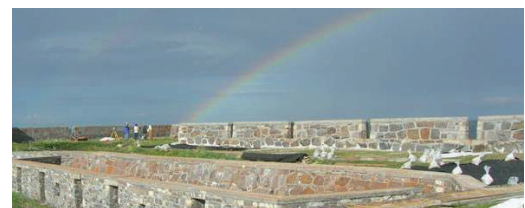
- **prendre des décisions raisonnables qui reflètent les intérêts, les valeurs et les préoccupations de tous les Canadiens et Canadiennes;**
- **établir un climat de confiance mutuelle et de respect parmi les participants au processus afin que les discussions puissent se dérouler de façon constructive;**
- **veiller à ce que chaque participant acquière de meilleures connaissances sur les enjeux relatifs au LHNC du Fort-Prince-de-Galles et sur le point de vue des autres parties;**
- **établir une relation positive à long terme entre Parcs Canada et toutes les parties qui s'intéressent au LHNC du Fort-Prince-de-Galles.**

8. Administration et exploitation

Parcs Canada administre le LHNC du Fort-Prince-de-Galles conformément à la Loi sur les lieux et monuments historiques (1985) et à la Loi sur les parcs nationaux du Canada (2000). L'Unité de gestion du Manitoba gère le site à partir de son bureau administratif de Churchill, qui gère également le LHNC York Factory et le PNC Wapusk. Le LHNC du Fort-Prince-de-Galles est ouvert sept jours par semaine en saison, soit de juillet au début de septembre, en fonction des glaces et des conditions météorologiques.

Le plan directeur, par le biais de la stratégie principale « Mobiliser les autres : positionner le LHNC de Fort-Prince-de-Galles dans un contexte plus large », fait état d'un engagement pour développer et accroître les occasions de partenariat axées sur la protection, la mise en valeur et l'éducation. Cela est conforme aux objectifs propres au lieu et aux mesures énumérés à l'annexe I.

On a recueilli les commentaires d'exploitants commerciaux, d'organisations de marketing de destinations et de tourisme, d'organisations de protection du patrimoine, du grand public et de résidents autochtones dans le cadre d'ateliers et de journées portes ouvertes tenus à Churchill et à Winnipeg, ainsi que par l'entremise de courrier, de sondages en ligne et d'un sondage en personne effectué auprès de résidents autochtones de Churchill. On a ensuite organisé des consultations de suivi sur les messages clés, les propositions et les stratégies de gestion pour s'assurer qu'on avait reconnu et tenu compte des préoccupations des gens et qu'on avait recueilli dans un bulletin des commentaires sur la façon dont **l'opinion du public avait influé sur le programme de planification.**



Le fort Prince-de-Galles / Parcs Canada

Pendant que les efforts de Parcs Canada dans le Nord du Manitoba étaient axés sur l'établissement du PNC Wapusk et sur la conservation des murs du fort, la gestion du site comprenait peu de programmes et d'activités de surveillance et d'entretien. Le présent plan directeur permettra au programme d'être axé davantage sur l'expérience des visiteurs et les relations externes.

9. Assurer la surveillance

La planification de gestion constitue un cycle continu de consultation, de prise de décision, de surveillance et de production de rapports. La mise en œuvre des mesures clés commence lorsque le plan directeur a été approuvé et déposé à la Chambre des communes. La surveillance permet d'évaluer la mise en œuvre des mesures clés et doit permettre de répondre aux questions suivantes :

1. **Les mesures prévues sont-elles efficaces** et permettent-elles d'obtenir les résultats attendus?
2. Dans quel état se trouve le lieu?

La surveillance se fait par la collecte et l'analyse de données sur une série d'indicateurs de l'intégrité commémorative, de l'expérience des visiteurs et de l'appréciation et de la compréhension du public. Pour évaluer l'intégrité commémorative, il faut examiner trois indicateurs : l'état des ressources, la mesure dans laquelle les raisons de la commémoration ont été bien communiquées et le respect des valeurs patrimoniales dans les décisions et les mesures qui touchent le lieu. L'appréciation et

la compréhension du public, ce qui comprend le soutien du lieu par les intervenants et les partenaires, sont évaluées au moyen d'outils de mesure comme le Sondage national de Parcs Canada mené auprès des Canadiens et l'Enquête sur la mobilisation des intervenants et partenaires. L'expérience des visiteurs est également évaluée au moyen de différents sondages, y compris les sondages menés à l'entrée et à la sortie, qui permettent de recueillir des renseignements sur la fréquentation et sur le degré dans lequel le visiteur considère que sa visite a été plaisante, instructive, satisfaisante et enrichissante. Les résultats de cette série d'indicateurs sont également comparés aux cibles de gestion. Ces renseignements sont regroupés dans un rapport sur l'état du lieu, qui dresse un portrait du lieu, rend compte du rendement du lieu et désigne les principaux enjeux dont il faut tenir compte dans la **planification de gestion**. Après avoir fait l'objet de consultations et du processus de prise de décisions, ces enjeux sont abordés dans le plan directeur, et le cycle recommence.



Cape Merry Battery / Parks Canada

10. Sommaire de l'évaluation environnementale stratégique

Conformément à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes (Agence canadienne d'évaluation environnementale, 2004), le plan directeur du lieu historique national du Canada du Fort-Prince-de-Galles a fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique. Le processus d'évaluation environnementale stratégique a été intégré au processus de planification de gestion de manière à ce que les effets positifs et négatifs possibles soient reconnus au début du processus et à ce que les mesures d'atténuation et d'amélioration requises soient intégrées au plan. Certaines des initiatives décrites dans le plan n'en sont encore qu'à l'étape conceptuelle et devront faire l'objet d'une évaluation approfondie aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale lorsque les propositions de projet auront été élaborées. Les mesures requises d'atténuation, de surveillance et de suivi seront élaborées lorsque les propositions seront soumises à leur évaluation environnementale.

Nous avons évalué chaque mesure du plan afin de déterminer si elle pouvait avoir des effets néfastes pour l'environnement. De nombreuses mesures ne devraient avoir aucun effet néfaste pour l'environnement, tandis que d'autres mesures devraient avoir des effets bénéfiques, notamment :

- l'amélioration de la connaissance des ressources culturelles et patrimoniales du lieu grâce à la recherche, à la surveillance et à la collaboration avec d'autres parties;
- la restauration, la préservation et la promotion de structures historiques et d'éléments culturels comme les murs du fort et la batterie du cap Merry;
- la création et la promotion de sentiers et de points d'accès aux trois sites principaux qui composent le LHNC du Fort-Prince-de-Galles;
- la restauration de la végétation originale du lieu au moyen de l'enlèvement des saules;

- **le resserrement des liens entre les**

Canadiens (notamment à Churchill et dans les environs), les visiteurs étrangers et les intervenants et partenaires, avec le LHNC du Fort-Prince-de-Galles, dans le but de favoriser sa gestion et son interprétation.

De nombreuses mesures prévues au plan directeur ont pour but d'accroître la fréquentation et l'utilisation des sites. La plupart des mesures sont des activités menées à l'extérieur qui n'auront pas d'effets directs. Néanmoins, des effets cumulatifs néfastes pour le LHNC du Fort-Prince-de-Galles pourraient se produire si les mesures de gestion entraînaient une augmentation considérable de la fréquentation. Les éléments environnementaux les plus susceptibles de subir les effets de l'augmentation de la fréquentation sont les ressources culturelles, la végétation, le sol et la faune. Nous avons énuméré ces éléments ci-dessous et précisé les mesures qui pourraient les toucher, les mesures d'atténuation qui permettraient de réduire ou d'éliminer les effets néfastes et l'importance probable de tout effet résiduel néfaste pour l'environnement.

On ne prévoit aucun effet cumulatif sur les ressources aquatiques, y compris la qualité de l'eau et le poisson, ni sur la qualité de l'air. L'atténuation des effets sur ces éléments sera abordée dans les évaluations environnementales des projets et n'est pas abordée dans le présent document.

Ressources culturelles

Le plan prévoit l'augmentation de la fréquentation au LHNC du Fort-Prince-de-Galles. Il prévoit également l'utilisation accrue des installations par la collectivité locale. Des effets cumulatifs néfastes pourraient se produire sur les ressources culturelles et historiques de ces sites en raison de l'augmentation de la fréquentation et de l'utilisation locale; ces effets pourraient découler d'une augmentation de la circulation piétonne et automobile, de la collecte non autorisée d'artéfacts et des

dommages causés au lieu intentionnellement ou non. Les mesures d'atténuation de ces effets pourront être jumelées aux activités de promotion et d'interprétation, conformément aux stratégies de communication et d'interprétation du lieu. Il pourra s'agir des mesures suivantes :

- **sensibiliser le public à la protection des ressources culturelles et à leur valeur;**
- **expliquer aux visiteurs et aux partenaires de quelle façon les impacts peuvent survenir;**
- **coopérer avec les partenaires pour transmettre des renseignements et des observations qui serviront à la surveillance des comportements et des impacts, dans le but de favoriser la conformité et la compréhension et d'adapter ces mesures d'atténuation, au besoin;**
- **adopter des mesures d'évitement ou de séparation physique, au besoin.**

Le LHNC du Fort-Prince-de-Galles a déjà réussi à mettre en œuvre des mesures semblables au cours d'activités précédentes de préservation et d'aménagement du lieu. Lorsque des activités proposées nécessiteront des évaluations environnementales propres à un projet, ces mesures d'atténuation y seront intégrées. De plus, des renseignements sur la surveillance des effets pourront être intégrés aux évaluations continues menées sur place au sujet de l'expérience des visiteurs et de l'utilisation des sites.

Le plan directeur prévoit des mesures et des objectifs clairs qui permettront d'améliorer l'état des ressources culturelles. En raison de l'atténuation des effets néfastes, la mise en œuvre du plan aura des effets cumulatifs positifs sur les ressources culturelles.

Végétation et sol

Parmi les mesures du plan qui sont susceptibles d'avoir des effets cumulatifs néfastes sur la végétation et le sol, mentionnons l'aménagement et l'amélioration de sentiers et les activités de restauration qui nécessiteront **la perturbation du sol; l'enlèvement de saules au cap Merry; les activités récréatives offertes à l'échelle locale** qui seront plus nombreuses

et plus accessibles, ainsi que l'augmentation globale de la fréquentation. Parmi les effets, mentionnons la perturbation du sol et de **la végétation, en particulier dans les zones humides ou fragiles**, par le personnel et les visiteurs, que ce soit à pied ou en véhicule. Ces effets peuvent être atténués par les mesures suivantes :

- **voir à ce que l'amélioration des installations soit conforme aux attentes locales à l'égard de l'utilisation du lieu.** Cette mesure permettra de minimiser les impacts en concentrant les activités dans les secteurs désignés, ce qui réduira les risques d'exploration en dehors des sentiers ou du lieu;
- **voir à ce que les documents de promotion et d'interprétation du site illustrent de quelle façon les effets peuvent se produire;**
- **coopérer avec les partenaires pour transmettre des renseignements et des observations qui serviront à la surveillance des comportements et des impacts, dans le but de favoriser la conformité aux mesures d'atténuation et d'adapter ces mesures, au besoin;**
- **adopter des mesures d'évitement, comme des affiches, ou de séparation physique, au besoin.**

Lorsque des activités proposées nécessiteront des évaluations environnementales propres à un projet, ces mesures d'atténuation y seront intégrées. Le LHNC du Fort-Prince-de-Galles a déjà réussi à mettre en œuvre des mesures d'atténuation semblables, et les impacts résiduels néfastes seront limités.

Faune

L'augmentation de la fréquentation et de l'accès pourrait accroître la perturbation des ours polaires qui se trouvent sur place. Le plan de sécurité relatif aux ours polaires prévoira des mesures d'atténuation et de sécurité du public. Rien ne prouve que le plan puisse avoir des effets cumulatifs néfastes sur la population d'ours polaires.

Suivi

Le plan prévoira la surveillance de la fréquentation, de l'expérience des visiteurs et de l'état des ressources culturelles. Les activités de surveillance et les sondages permettront de recueillir des renseignements sur les effets néfastes cumulatifs possibles énumérés précédemment. Des mesures de gestion adaptée pourront alors être élaborées et mises en œuvre.

Le plan prévoit en particulier que l'expérience des visiteurs resserrera les liens entre Parcs Canada et ses partenaires et intervenants (par l'intermédiaire des utilisateurs locaux, des guides touristiques, des groupes autochtones, etc.). Ces relations peuvent représenter des moyens permanents de communiquer avec les visiteurs pour atténuer les impacts et de recueillir les commentaires des partenaires sur les effets ou sur les mesures d'atténuation supplémentaires qui s'imposent.

Engagement du public

Le processus de planification de gestion est mené conjointement avec les Canadiens et Canadiennes intéressés, les intervenants, les peuples autochtones et les représentants de la collectivité. Des consultations supplémentaires sur le plan, dont l'évaluation environnementale, seront menées jusqu'en septembre 2010 et intégrées au plan, s'il y a lieu.

Conclusion

Le plan directeur du LHNC du Fort-Prince-de-Galles aura plusieurs effets positifs. Compte tenu des mesures prévues au plan et des mesures d'atténuation décrites, et en raison des mesures d'atténuation découlant des évaluations environnementales propres à chaque projet, on ne prévoit aucun effet cumulatif néfaste.



Un canon du fort / Parcs Canada

11. Bibliographie

Loi sur les parcs nationaux du Canada, L.C. 2000, c. 32.

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. 1992, c. 37.

Agence canadienne d'évaluation environnementale. « Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes ». 2004

Loi sur les lieux et monuments historiques. L.R., 1985, ch. H-4.

Integrated Environments. "Prince of Wales Fort National Historic Site Management Plan Public and Survey Consultation Sessions March and April 2009, Churchill and Winnipeg, Manitoba". Juin 2009.

Parcs Canada. « Politique sur la gestion des ressources culturelles ». 1994.

Parcs Canada. "Prince of Wales Fort National Historic Site Commemorative Integrity Statement".
Décembre 1995.

Parcs Canada. "Prince of Wales Fort National Historic Site of Canada Commemorative Integrity Evaluation". 2007-2008.

Parcs Canada. « Lieu historique national du Canada du Fort-Prince-de-Galles, plan directeur ». Octobre 2000.

Parcs Canada. "Prince of Wales Fort National Historic Site of Canada Visitor Experience Assessment". Juin 2007.

Agence Parcs Canada. « Plan d'entreprise 2009-2010 à 2013-2014 ». 2009.

Agence Parcs Canada. Unité de gestion du Manitoba. "Prince of Wales Fort National Historic Site of Canada Management Plan Public Participation Workshop Background Information and Workshop Booklet". Mars 2009.

Agence Parcs Canada. Centre de services de l'Ouest et du Nord. « Évaluation environnementale stratégique : Plan directeur du lieu historique national du Fort-Prince-de-Galles ». Février 2009.

Loi sur l'Agence Parcs Canada, L.C. 1998, c. 31.

The Resource Management Consulting Group. "Churchill Visitor Survey 2007". Lieux historiques nationaux du Fort-Prince-de-Galles, de la Batterie-du-Cap-Merry et de l'Anse-Sloop, parc national Wapusk, Centre d'accueil de Parcs Canada. Septembre 2008.

12. Activités et mesures (de 2010 à 2015)

Parcs Canada a adopté un résultat stratégique qui est décrit dans son Plan d'entreprise (2009) :

« Grâce à des expériences significatives, les Canadiens et Canadiennes ont un lien solide avec leurs parcs nationaux, leurs lieux historiques nationaux et leurs aires marines nationales de conservation. Ils jouissent de ces lieux protégés de façon à les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain. »

Pour atteindre ce résultat stratégique, Parcs Canada a défini les cinq activités de programme suivantes :

- AP1** – Création de lieux patrimoniaux
- AP2** – Conservation des ressources patrimoniales
- AP3** – Appréciation et compréhension du public
- AP4** – Expérience des visiteurs
- AP5** – Infrastructure des lotissements urbains et routes de transit.

Pour chaque activité de programme, Parcs Canada a établi des attentes et des cibles de rendement dans son Plan d'entreprise. Les cinq activités de programme ne s'appliquent pas à tous les parcs, lieux historiques nationaux ou aires marines de conservation. Dans le cas du LHNC du Fort-Prince-de-Galles, seules trois des cinq activités de programme s'appliquent au lieu et à ses stratégies clés, c'est-à-dire AP2 - Conservation des ressources patrimoniales, AP3 - Appréciation et compréhension du public et AP4 - Expérience des visiteurs. Les tableaux qui suivent contiennent, pour les trois activités de programme, des objectifs propres au LHNC du Fort-Prince-de-Galles (objectifs propres au lieu) qui satisferont aux attentes et aux cibles de rendement **établies dans le Plan d'entreprise; les tableaux** contiennent également des mesures précises qui pourront être évaluées et intégrées directement au plan d'activités du lieu. De cette façon, les ressources requises seront attribuées aux mesures qui satisfont aux objectifs du lieu énoncés dans le plan d'activités annuel et qui satisfont aux objectifs de rendement de Parc Canada énoncés dans le Plan d'entreprise.

Stratégie principale 1 : Enrichir l'expérience des visiteurs

Activités et mesures (2010 – 2015)

Activité de programme 2 : Conservation des ressources patrimoniales

Résultat attendu :

Les mesures de gestion permettront d'améliorer l'état des ressources culturelles.

Rendement attendu :

L'état de 70 % des ressources culturelles et des pratiques de gestion de l'intégrité commémorative ayant reçu une cote faible est amélioré d'ici cinq ans.

Sous-activité : Conservation des lieux historiques nationaux

Résultat attendu :

L'état des ressources culturelles (niveau 1) administrées par Parcs Canada est maintenu ou amélioré.

Rendement attendu :

Maintenir 90 % des objets historiques dans un état passable ou bon, d'ici mars 2013.

Améliorer 60 % des bâtiments historiques et des structures administrés par Parcs Canada ayant reçu une cote faible, d'ici mars 2013.

Objectifs propres au lieu

1. L'intégrité commémorative du LHNC du Fort-Prince-de-Galles sera améliorée, en se concentrant en particulier sur l'état de ses ressources culturelles bâties.

Mesures

Réaliser les objectifs du projet de stabilisation des murs du fort Prince-de-Galles, y compris la mise en œuvre de la stratégie d'interprétation.

Préparer et présenter une demande de financement pour un autre projet de stabilisation des murs pour les secteurs où de tels travaux sont requis.

À la fin du projet de stabilisation des murs du fort Prince-de-Galles, revoir l'énoncé d'intégrité commémorative afin qu'il tienne compte de notre compréhension accrue du fort, dans le but de mieux cibler nos efforts.

Reconnaître les besoins en entretien à long terme et chercher des moyens de réaliser un programme permanent d'entretien des travaux de maçonnerie du fort Prince-de-Galles et du cap Merry.

Surveiller les impacts de la fréquentation, entreprendre les travaux d'entretien nécessaires et apporter les changements qui s'imposent aux matériaux qui servent à la réfection des sentiers et des corridors conçus pour contrôler la circulation piétonne à la batterie du cap Merry, et apporter les changements qui s'imposent.

Effectuer les travaux de maçonnerie nécessaires et **enlever des saules près des batteries du cap Merry afin de diminuer l'infiltration d'eau.**

<p>2. Des projets amélioreront les éléments de l'intégrité commémorative ayant reçu une cote faibles.</p>	<p>Améliorer l'inventaire et l'évaluation des caractéristiques et des sentiers de l'extérieur du fort.</p> <p>Définir les messages clés qui ne sont pas liés aux motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national dans l'énoncé d'intégrité commémorative révisé à la fin du projet de stabilisation des murs du fort, notamment en ce qui concerne les sentiers et les ressources qui ne sont pas liés aux motifs de la commémoration, en particulier ceux qui se rapportent à l'usage du lieu par les Autochtones, aux lieux de sépulture, aux carrières et aux aspects de la restauration effectuée au XXe siècle.</p>
<p>Activité de programme 3 : Appréciation et compréhension du public</p> <p>Résultat attendu :</p> <p>Les Canadiens et Canadiennes apprécient la valeur significative des lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada et comprennent l'importance de les protéger et de les mettre en valeur.</p> <p>Rendement attendu :</p> <p>60 % des Canadiens et Canadiennes apprécient la valeur significative du LHNC du Fort-Prince-de-Galles, d'ici mars 2014.</p> <p>80 % des Canadiens et Canadiennes comprennent pourquoi Parcs Canada protège et met en valeur le LHNC du Fort-Prince-de-Galles, d'ici mars 2014.</p>	
<p>Sous-activité : Diffusion externe éducative et communications externes</p> <p>Résultat attendu :</p> <p>Les Canadiens et Canadiennes sont sensibilisés au patrimoine des lieux administrés par Parcs Canada et comprennent que ces lieux sont protégés et mis en valeur en leur nom.</p> <p>Rendement attendu :</p> <p>Augmenter le pourcentage de Canadiens et Canadiennes qui considèrent qu'ils ont été sensibilisés au patrimoine des lieux administrés par Parcs Canada, d'ici mars 2014.</p> <p>Augmenter le pourcentage de Canadiens et Canadiennes qui comprennent que les lieux de valeur significative nationale administrés par Parcs Canada sont protégés et mis en valeur en leur nom, d'ici mars 2014.</p>	

Objectifs propres au lieu	Mesures
<p>1. Les Canadiens et les Canadiennes auront davantage d'occasions de se renseigner sur le LHNC du Fort-Prince-de-Galles et pourront mieux comprendre et mieux apprécier le site, à la maison, à un centre de loisirs, à l'école ou dans leur communauté.</p>	<p>Élaborer et mettre en œuvre un plan stratégique de diffusion externe éducative pour le LHNC du Fort-Prince-de-Galles dans le but de joindre les publics cibles prioritaires.</p> <p>Améliorer le contenu d'interprétation du site Web du LHNC du Fort-Prince-de-Galles, notamment au moyen de présentations faisant appel aux nouveaux médias (p. ex. visites virtuelles) pour joindre les publics cibles prioritaires. Le site Web sera mise à jour régulièrement.</p> <p>Mettre au point du matériel pédagogique lié au programme scolaire, y compris du matériel sur le Web, des liens aux ressources et une visite de familiarisation/ expérience sur place pour les enseignants.</p> <p>Élaborer des programmes d'interprétation externe (p. ex. nouveaux médias) à l'intention des centres du sud (p. ex. le Centre d'exploration du Manitoba à Winnipeg).</p>
<p>Sous-activité : Engagement des intervenants et des partenaires</p> <p>Résultat attendu :</p> <p>Les intervenants et les partenaires sont engagés dans la protection et la mise en valeur des lieux administrés par Parcs Canada.</p> <p>Rendement attendu:</p> <p>Augmenter le pourcentage d'intervenants et de partenaires qui appuient la protection et la mise en valeur des lieux administrés par Parcs Canada, d'ici mars 2014.</p> <p>Augmenter le pourcentage d'intervenants et de partenaires qui pensent qu'ils ont la possibilité d'influencer et de contribuer aux activités de Parcs Canada, d'ici mars 2014.</p>	
Site-Specific Objectives	Actions
<p>1. Les Canadiens et Canadiennes intéressés auront l'occasion d'influencer les activités de Parcs Canada pour ce qui est de l'expérience du visiteur au LHNC du Fort-Prince-de-Galles et d'y contribuer, conformément aux objectifs du plan directeur.</p>	<p>Consulter les intervenants dans la planification des nouvelles occasions d'expérience offertes aux visiteurs et des nouvelles installations.</p> <p>Collaborer avec d'autres intervenants dans le but de planifier, de promouvoir et d'offrir des occasions d'expérience aux visiteurs aux sites.</p> <p>Collaborer avec des organisations patrimoniales non gouvernementales (p. ex. les Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson, la Société d'histoire nationale du Canada, la Manitoba Historical Society) et d'autres ordres de gouvernement pour élaborer et réaliser des programmes et des produits de diffusion externe.</p>

<p>Activité de programme 4 : Expérience des visiteurs</p> <p>Résultat attendu :</p> <p>Les visiteurs du LHNC du Fort-Prince-de-Galles éprouvent un sentiment d'attachement personnel au lieu.</p> <p>Rendement attendu :</p> <p>En moyenne, 85 % des visiteurs aux endroits faisant l'objet d'un sondage considèrent le lieu significatif.</p> <p>En moyenne, 90 % des visiteurs aux endroits faisant l'objet d'un sondage sont satisfaits et, en moyenne, 50 % sont très satisfaits de leur visite.</p>	
<p>Sous-activité : Étude de marché et promotion</p> <p>Résultat attendu:</p> <p>Les Canadiens et Canadiennes visitent les lieux administrés par Parcs Canada.</p> <p>Rendement attendu:</p> <p>22,4 millions de visiteurs aux lieux administrés par Parcs Canada d'ici mars 2015.</p>	
Objectifs propres au lieu	Mesures
<p>1. Des activités de marketing seront planifiées pour attirer, conserver et satisfaire les visiteurs.</p>	<p>Jouer un rôle actif auprès d'organisations de marketing de destinations comme Destination Churchill.</p> <p>Utiliser des programmes nationaux de valorisation de la marque et de marketing pour mieux faire connaître le lieu.</p> <p>Établir des partenariats avec des entreprises touristiques locales pour optimiser la fréquentation des lieux administrés par Parcs Canada.</p>
<p>2. Les occasions d'expérience refléteront les désirs, les attentes, les besoins et les valeurs sociales des visiteurs canadiens et internationaux.</p>	<p>Appliquer la méthode d'approche fondée sur les marchés afin de cerner et de comprendre les marchés cibles, de développer des produits, des programmes, des activités, des installations et des services et de promouvoir et d'offrir ces occasions d'expérience significatives.</p> <p>En partenariat avec d'autres intervenants, mettre à l'essai le Quotient explorateur auprès des visiteurs de Churchill afin de concevoir des expériences différentes.</p> <p>Concevoir et mettre en œuvre des programmes axés sur des expériences.</p>
<p>3. La fréquentation augmentera à mesure que les Canadiens et Canadiennes et les visiteurs internationaux seront sensibilisés grâce à une image de marque claire, à des programmes promotionnels menés en collaboration avec l'industrie touristique et à des communications ciblant des marchés précis.</p>	<p>Distribuer des documents promotionnels dans des marchés clés et dans les réseaux de VIA Rail et de Calm Air.</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre un programme de sensibilisation pour joindre les visiteurs de Churchill en diffusant des messages à la télévision et à la radio locales et en distribuant des documents imprimés.</p>

Sous-activité : Interprétation des lieux historiques nationaux

Résultat attendu :

Les visiteurs aux endroits faisant l'objet d'un sondage ont appris de leur expérience et de leur participation active.

Rendement attendu :

En moyenne, 85 % des visiteurs aux endroits faisant l'objet d'un sondage considèrent avoir été sensibilisés au sujet du patrimoine culturel du lieu.

Résultat attendu:

La compréhension de la valeur significative des lieux historiques nationaux est améliorée..

Rendement attendu:

75 % des éléments liés à la communication de l'intégrité commémorative ayant reçu une cote faible sont améliorés dans les cinq années suivant leur évaluation d'origine.

Objectifs propres au lieu	Mesures
<p>1. Accroître les occasions d'expérience proposées aux visiteurs au LHNC du Fort-Prince-de-Galles en améliorant les activités actuelles et en élaborant des produits d'interprétation nouveaux et améliorés en collaboration avec une vaste gamme de partenaires.</p>	<p>Permettre des visites autoguidées des lieux (p. ex. au moyen de dépliants, de panneaux, de dispositifs audio et de supports autonomes).</p> <p>En collaboration avec des voyageurs locaux, établir un plan sur le sentier qui relie l'anse Sloop au fort Prince-de-Galles et promouvoir le sentier comme le principal sentier de Churchill, explorer la possibilité de permettre à des visiteurs de passer la nuit au fort et planifier et promouvoir l'utilisation du sentier qui relie la ville de Churchill à la batterie du cap Merry.</p> <p>Intégrer les carrières du cap Merry au programme de mise en valeur du patrimoine.</p> <p>Effectuer des recherches et planifier l'aménagement de sentiers d'interprétation pour permettre aux visiteurs de se promener entre les trois sites au moyen d'un guide d'interprétation.</p> <p>Présenter des activités spéciales d'interprétation au moyen de costumes du XVII^e siècle.</p> <p>Élaborer un programme d'expériences dont la prestation sera assurée par Parcs Canada sur place.</p> <p>Renouveler les expositions du Centre d'accueil.</p>

2. Améliorer les occasions d'expérience des visiteurs en favorisant les occasions de tourisme liées à des expériences authentiques fondées sur la culture autochtone.	Faire des recherches sur l'histoire autochtone au fort Prince-de-Galles pendant l'abandon du fort. Intégrer au programme de mise en valeur patrimoniale des renseignements tirés des travaux archéologiques menés le long de la péninsule ouest sur les périodes du préDorset et du Dorset et sur l'occupation du lieu par les Inuits et les Chippewa.
3. Améliorer les cotes liées à l'apprentissage du Programme d'information sur les visiteurs de 2007.	Élaborer et améliorer les supports autonomes (p. ex. dépliants, panneaux, vidéos, etc.).

Sous-activité : Offre de services aux visiteurs des lieux historiques nationaux

Résultat attendu :

Les visiteurs aux endroits faisant l'objet d'un sondage ont aimé leur visite.

Rendement attendu :

En moyenne, au moins 90 % des visiteurs aux endroits faisant l'objet d'un sondage ont aimé leur visite.

Objectifs propres au lieu	Mesures
1. Accroître les occasions d'expérience proposées aux visiteurs au LHNC du Fort-Prince-de-Galles en améliorant les installations et les réseaux de sentiers en collaboration avec une vaste gamme de partenaires.	Permettre l'utilisation du lieu par des organisations locales comme les scouts et guides, notamment en hiver. Permettre à des particuliers et à des groupes locaux d'utiliser le lieu en fonction de leurs besoins, par exemple en leur permettant de tenir des pique-niques ou de profiter de la vue, en particulier en été. Explorer et promouvoir avec les partenaires des moyens d'améliorer l'accès public au lieu. Il peut s'agir de rendre le lieu accessible par des trajets d'autobus réguliers ou par bateau. Améliorer les installations au fort Prince-de-Galles de façon rentable. Améliorer les installations de la batterie du cap Merry de façon rentable. Renouveler les expositions du Centre d'accueil..
2. Le taux élevé de satisfaction actuel sera maintenu.	Continuer d'élaborer de l'information sur place et de la formation et l'offrir au personnel et à l'industrie du tourisme.
3. Appliquer les normes nationales.	Instaurer des droits d'entrée conformes à la grille établie pour un lieu historique de niveau 2 (services de base pour une visite d'au plus 2 heures). Établir un barème des droits pour les nouvelles activités proposées aux visiteurs.

Activité de programme 4 – Expérience des visiteurs	
Résultat attendu :	
La sécurité du public est assurée.	
Rendement attendu :	
À déterminer	
Objectifs propres au lieu	Mesures
1. Maintenir un accès sécuritaire au fort Prince-de-Galles.	Remplacer le quai, qui a atteint la fin de sa durée de vie.
2. Protéger le public des ours polaires.	En ce qui concerne la protection du public contre les ours polaires, mettre en œuvre les nouvelles lignes directrices provisoires de Parcs Canada sur l'usage des armes à feu dans les parcs du Nord et les changements à la réglementation sur la faune relative aux armes à feu. Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de normes de sécurité nationales.

Stratégie principale 2 : Engager les autres :

Activités et mesures (2010 – 2015)

<p>Activité de programme 2 : Conservation des ressources patrimoniales</p> <p>Résultat attendu :</p> <p>Des mesures de gestion permettent d'améliorer l'état des ressources culturelles.</p> <p>Rendement attendu :</p> <p>70 % des éléments de l'intégrité commémorative relatifs à l'état des ressources culturelles et aux pratiques de gestion ayant reçu une cote faible seront améliorés dans un délai de 5 ans.</p>	
<p>Sous-activité : Conservation des lieux historiques nationaux</p> <p>Résultat attendu :</p> <p>L'état des ressources culturelles (niveau 1) administrées par Parcs Canada est maintenu ou amélioré.</p> <p>Rendement attendu :</p> <p>Maintenir 90 % des objets historiques dans un état passable ou bon, d'ici mars 2013.</p> <p>Améliorer 60 % des bâtiments historiques et des structures administrés par Parcs Canada ayant reçu une cote faible, d'ici mars 2013.</p>	
Objectifs propres au lieu	Mesures
<p>1. Parcs Canada amènera des partenaires à prendre part à des projets d'entretien et de préservation au LHNC du Fort-Prince-de-Galles.</p>	<p>Sensibiliser des écoles de préservation patrimoniale et établir de nouveaux liens avec elles afin de rendre possible la participation d'étudiants qualifiés à des projets d'entretien et de conservation.</p> <p>Les objets seront conservés par des spécialistes dans les installations du centre de services du l'Ouest et du Nord.</p>

Activité de programme 3 : Appréciation et compréhension du public

Résultat attendu :

Les Canadiens et Canadiennes apprécient la valeur significative des lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada et comprennent l'importance de les protéger et de les mettre en valeur.

Rendement attendu :

60 % des Canadiens et Canadiennes apprécient la valeur significative du LHNC du Fort-Prince-de-Galles, d'ici mars 2014.

80 % des Canadiens et Canadiennes appuient la protection et la mise en valeur du LHNC du Fort-Prince-de-Galles, d'ici mars 2014.

Sous-activité : Diffusion externe éducative et communications externes

Résultat attendu:

Les Canadiens et Canadiennes sont sensibilisés au patrimoine des lieux administrés par Parcs Canada et comprennent que ces lieux sont protégés et mis en valeur en leur nom.

Rendement attendu:

Augmenter le pourcentage de Canadiens et Canadiennes qui considèrent qu'ils ont été sensibilisés au patrimoine du LHNC Fort-Prince-de-Galles, d'ici mars 2014.

Augmenter le pourcentage de Canadiens et Canadiennes qui comprennent que les lieux de valeur significative nationale administrés par Parcs Canada sont protégés et mis en valeur en leur nom, d'ici mars 2014.

Objectifs propres au lieu	Mesures
1. Les Canadiens et les Canadiennes auront davantage d'occasions de se renseigner sur le rôle du LHNC du Fort-Prince-de-Galles dans le réseau des forts britanniques.	Continuer de reconnaître et de renforcer les liens entre le LHNC du Fort-Prince-de-Galles et d'autres fortifications au Canada et à l'étranger.
2. Les Canadiens et les Canadiennes auront davantage d'occasions de se renseigner sur le LHNC du Fort-Prince-de-Galles grâce aux activités que mène Parcs Canada avec d'autres organisations patrimoniales.	Collaborer avec des organisations patrimoniales non gouvernementales (p. ex. les Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson, la Société d'histoire nationale du Canada, la Manitoba Historical Society) et d'autres ordres de gouvernement pour élaborer et réaliser des programmes et des produits de diffusion externe.

Sous-activité : Engagement des intervenants et des partenaires

Résultat attendu :

Les intervenants et les partenaires sont engagés dans la protection et la mise en valeur des lieux administrés par Parcs Canada.

Rendement attendu :

Augmenter le pourcentage d'intervenants et de partenaires qui soutiennent la protection et la mise en valeur des lieux administrés par Parcs Canada, d'ici mars 2014.

Augmenter le pourcentage d'intervenants et de partenaires qui estiment avoir l'occasion d'influencer et de contribuer aux activités de Parcs Canada, d'ici mars 2014.

Objectifs propres au lieu	Mesures
<p>1. La collectivité locale comprendra mieux le rôle et la pertinence du LHNC du Fort-Prince-de-Galles et en sera plus consciente. Le lieu historique national sera perçu comme un atout important pour la collectivité et sera pour elle une source de fierté.</p>	<p>Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de relations communautaires afin de faire participer et d'informer les intervenants locaux et régionaux de façon permanente.</p> <p>Mieux faire connaître à la collectivité le travail que Parcs Canada effectue dans les sites.</p> <p>Mener une analyse des avantages économiques de la présence de Parcs Canada à Churchill et faire connaître les résultats à la collectivité.</p>
<p>2. Les Canadiens et Canadiennes intéressés auront l'occasion d'influencer les activités de Parcs Canada au LHNC du Fort-Prince-de-Galles et d'y contribuer, conformément aux objectifs du plan directeur.</p>	<p>Donner aux Canadiens et aux Canadiennes de nouvelles façons de communiquer avec le LHNC du Fort-Prince-de-Galles, notamment à l'aide des médias sociaux et des nouveaux médias.</p>
<p>3. Les Canadiens et les Canadiennes auront l'occasion de soutenir les activités de Parcs Canada dans la protection et la mise en valeur du LHNC du Fort-Prince-de-Galles, conformément aux objectifs du plan directeur.</p>	<p>Donner aux Canadiens et Canadiennes des occasions accrues de prendre part à des activités significatives et pertinentes, comme le bénévolat et le partenariat.</p> <p>Développer des occasions de partenariat avec les écoles de conservation des ressources patrimoniales pour les projets d'entretien et de préservation au LHNC du Fort-Prince-de-Galles.</p> <p>Collaborer avec d'autres intervenants et créer des occasions de partenariat pour développer et offrir des occasions d'expérience aux visiteurs (p. ex. mettre à l'essai le Quotient explorateur; promouvoir le LHNC du Fort-Prince-de-Galles; offrir des expériences fondées sur la culture autochtone; développer ou améliorer des occasions d'expérience offertes aux visiteurs).</p>

Sous-activité : Interprétation des lieux historiques nationaux

Résultat attendu :

Les visiteurs aux endroits faisant l'objet d'un sondage ont appris de leur expérience et de leur participation active.

Rendement attendu :

En moyenne, 85 % des visiteurs aux endroits faisant l'objet d'un sondage considèrent qu'ils ont été sensibilisés au patrimoine culturel du lieu.

Résultat attendu :

La compréhension de la valeur significative des lieux historiques nationaux est améliorée.

Rendement attendu :

75 % des éléments liés à la communication de l'intégrité commémorative ayant reçu une cote faible sont améliorés dans les cinq années suivant leur évaluation d'origine.

Objectifs propres au lieu	Mesures
1. Offrir des occasions d'apprentissage.	<p>Concevoir et présenter de la formation pour amener les voyageurs à communiquer des messages uniformes et exacts.</p> <p>Offrir des ateliers annuels pour accroître les connaissances qui serviront à la réalisation de programmes auprès des visiteurs.</p>
2. Valoriser la formation professionnelle et les attestations de l'industrie touristique.	Exiger des exploitants privés qui proposent des visites des lieux une attestation d'interprète du patrimoine de l'industrie touristique ou l'équivalent (p. ex. attestation du MTEC et de la CCT) pour l'octroi d'une licence.